

2011 - 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU LUNDI 26 MAI 2014 A 19:30 HEURES
A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON DE JUSTICE

(28)

Présidence : M. Marc Bugnon

Présents : 67 Conseillers généraux
5 Conseillers communaux

Excusés : M. Bernhard Altermatt
M. Bernard Dupré
Mme Marina Flores
M. Jérôme Hayoz
M. Marc-David Henninger
M. François Ingold
M. Martin Kuhn
M. Jérôme Magnin
M. René Marty
M. Elias Moussa
Mme Lauraine Peisl
Mme Marie-Angèle Poupon
M. Jean-Frédéric Python

Absent : -

Scrutateurs : M. Jean-Noël Gex
M. François Miche
Mme Marie-Gertrude Morel-Neuhaus
Mme Yolande Peisl-Gaillet
M. Vincent Pfister
Mme Cécile Thiémard

Assiste à la séance : M. Jacques Pollet

Secrétariat : Mme Catherine Agustoni
Mme Nathalie Defferrard Crausaz

ooo

Séance du 26 mai 2014

Ordre du jour

Le Président salue les membres du Conseil communal, ses collègues du Conseil général, les membres de l'Administration communale et les représentants de la presse. Il ouvre la séance qui aura pour principal objet l'examen et l'approbation des comptes, ainsi que le rapport de gestion de la Ville de Fribourg et des Services industriels.

"Je constate que la convocation du 6 mai 2014, contenant l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui mais dont le traitement se poursuivra lors de la séance de levée de demain vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire.

Saisine du Conseil général
article 38 RCG

Modification de l'ordre du jour

S'agissant du contenu de l'ordre du jour, vous avez d'ores et déjà été informés par courrier électronique du 21 mai dernier qu'une modification était requise par le Conseil communal. Je passe donc la parole à M. le Syndic."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, prend la parole en ces termes:

"A la suite de l'examen du message n° 32, tant par le Conseil communal que par la Commission financière, il est apparu que l'ensemble des demandes de la Commission financière nécessitait une étude approfondie. De plus, entre la rédaction du message et son inscription à l'ordre du jour et aujourd'hui, il est apparu que les comptes 2013 de Coriolis Infrastructures contiennent des éléments d'informations complémentaires, raison pour laquelle il est important pour le Conseil communal que le Conseil général prenne ses décisions en toute connaissance de cause. C'est pourquoi le Conseil communal demande la suppression de ce point de l'ordre du jour de cette séance, étant entendu que ce point figurera soit en juin au plus tôt, soit plus vraisemblablement en septembre prochain."

Le Président précise:

"Du point de vue de la procédure, comme le Conseil général a été formellement saisi par l'ordre du jour daté du 6 mai 2014, nous ne pouvons pas seulement prendre acte de ce retrait mais nous devons formellement voter sur la proposition de modification de l'ordre du jour. Ceci en application de l'article 38 de notre règlement.

Je précise, avant tout, que le Bureau du Conseil général s'est réuni juste avant l'ouverture de cette séance et vous propose, par 6 voix contre 1, d'accepter le retrait de cet objet de l'ordre du jour."

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, s'exprime comme suit:

"Comme l'a dit M. le Syndic, lors de la discussion de la Commission financière, nous avons demandé de nombreuses explications et informations supplémentaires, notamment sur l'impact de la modification de ces statuts sur le budget de la Ville, également des informations sur les comptes et le budget de Coriolis, ainsi que sur la fondation Equilibre-Nui-thonie et également sur la répartition des sources de financement de cette fondation. Au-delà de ces aspects financiers, la Commission s'est également intéressée aux différentes mesures qui étaient présentées dans le

Séance du 26 mai 2014

Ordre du jour (suite)

document. Certaines mesures nous paraissaient être présentées de manière trop succincte, notamment sur les points concernant la participation d'autres acteurs tels que les communes environnantes ou le Canton. Donc, il est important que nous ayons plus d'informations quant à la probabilité que ces nouveaux partenaires adhèrent à Coriolis.

Nous avons discuté de ces différents points. Nous avons exploré des pistes et d'autres voies possibles de financement. A la suite de nos débats, il y a eu 5 abstentions et 2 voix contre. Vous comprenez bien que la Commission financière était perplexe devant ce message et c'est la raison pour laquelle nous avons besoin de plus d'informations. Nous soutenons dans ce sens-là la proposition du Conseil communal."

Discussion générale

M. Vincent Jacquat (PLR) prend la parole en ces termes:

"Le groupe PLR s'oppose au report de cet objet puisque nous devons voter finalement sur ce message qui concerne la modification de trois articles: les articles 7, 15 et 24. Les articles 7 et 24 sont d'ordre purement formel et n'appellent pas de commentaires particuliers.

Quant à l'article 15, il est parfaitement clair puisqu'il demande une contribution annuelle maximale de 32,50 francs par habitant. On peut déduire du message du budget 2014 de la Commune que chaque franc supplémentaire correspond grosso modo à 37'000 francs de plus de charges. Chacun pourra faire ses propres calculs pour une augmentation de 10 francs dans les comptes de la Commune. Un report au 30 juin ou en septembre n'apportera, concernant ces propositions, aucune information supplémentaire. D'une part, parce que la Commune de Fribourg ne détient ni la majorité au Conseil de direction ni à l'assemblée des délégués: toute proposition qui sera faite devra être avalisée par les autres communes. Donc, elles seront sujettes à caution. D'autre part, parce que la plupart des informations que nous aurions pu obtenir étaient déjà disponibles lors des débats de la Commission financière et ne nous ont tout simplement pas été transmises. Je vais vous les transmettre aujourd'hui.

Vous savez que les comptes d'Equilibre, jusqu'en 2012, présentaient des comptes équilibrés, une perte de 10'000 francs environ ayant soldé le compte de l'exercice. En 2013, la perte dans les comptes de Coriolis Infrastructures est de l'ordre de 176'000 francs. Cette perte est partiellement induite par les baisses de rentrées du Casino mais surtout par l'amortissement de l'emprunt supplémentaire de 5 millions que nous avons voté en 2010. Rappelez-vous en 2010, nous avons voté une rallonge pour le théâtre de l'ordre de 5 millions qui devait être amortie en 10 ans. En amortissant sur 10 ans, le montant supplémentaire s'élève à 500'000 francs par année dans le budget de Coriolis Infrastructures et la première fois c'était en 2013. Or, cet élément nous a été caché, je n'ai pas peur des mots, jusqu'à aujourd'hui, où j'ai pris connaissance des comptes sur demande de notre délégué. Que ce passe-t-il si Coriolis Infrastructures présente une perte de 176'000 francs en 2013 qui est principalement due à cet amortissement de 500'000 francs? Sans cet amortissement, les comptes de Coriolis Infrastructures présenteraient un bénéfice de 324'000 francs. Voilà donc une des raisons principales, quasiment une raison matérielle, qui fait que Coriolis Infrastructures présente en 2013 une perte. Les rentrées moindres du Casino ne constituent qu'un élément partiel vu que celles-ci se montent à des diminutions de rentrées de l'ordre de deux cent

Séance du 26 mai 2014

Ordre du jour (suite)

et quelques mille francs. En votant 10 francs de plus, sur l'ensemble des citoyens des cinq communes, il y a 55'000 habitants fois 10 francs, il y a donc 550'000 francs. On compense nettement plus les diminutions du Casino qui sont à hauteur de 270'000 pour 2013. Donc, on va renflouer beaucoup plus que nécessaire, notamment pour payer cet amortissement des 500'000 francs. Alors, vous comprendrez que notre groupe au vu de ces éléments-là, s'oppose non seulement au report de cet objet mais également au message dans son ensemble."

M. Daniel Gander (UDC) prend la parole en ces termes:

"Le groupe UDC s'oppose au report du message n° 32 étant donné que nous disposons d'assez d'informations sur le sujet. Nous sommes donc contre la modification de l'ordre du jour."

Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) prend la parole au nom du groupe comme suit:

"Notre groupe est pour le renvoi, surtout pour avoir plus de renseignements, pour être en connaissance de l'état du soutien de la culture dans son ensemble. Notre groupe craint en particulier les conséquences financières sur d'autres acteurs de la culture. Donc, on veut être, ce soir, rassuré par un prochain message qu'il n'y aura pas de problèmes. Il faut surtout un constat et plus de renseignements sur la structure de Coriolis Infrastructures qui semble compliquée et peu claire!"

M. Claude Schenker (DC/VL) s'exprime en ces termes:

"Ce message ayant fait l'objet d'une large discussion et de quelques hésitations au sein de notre groupe, nous sommes heureux de ce souhait et de cette proposition de retrait et nous suivrons donc la demande du Conseil communal."

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond au nom du Conseil communal, comme suit:

"Merci de l'ensemble des réactions qui ont été clairement contrastées. J'aimerais juste dire, en ayant entendu tout le plaidoyer de M. V. Jacquat, que vous m'avez donné une raison complémentaire de peaufiner encore plus ce message, car les éléments que vous avez donnés sont des éléments tellement récents qu'ils ne figuraient même pas dans le message. Je puis vous assurer qu'il y a une chose qui n'est pas juste dans votre discours, c'est que rien n'a été caché. Cependant, les éléments ne pouvaient pas être démontrés tant qu'ils n'avaient pas été officiellement approuvés par l'assemblée générale des délégués de Coriolis Infrastructures. Je remercie donc tous les groupes qui vont soutenir cette proposition de retrait de l'ordre du jour de ce dossier."

Vote

La proposition de retrait du point 4 de l'ordre du jour est acceptée par 44 voix contre 17 et 2 abstentions.

Le Président poursuit ainsi:

"Y a-t-il d'autres remarques formelles quant à cet ordre du jour?"

Séance du 26 mai 2014

Ordre du jour (suite)

Tel n'est pas le cas.

L'ordre des débats sera dès lors le suivant:

1. Communications du Président;
 - A. Discours inaugural de l'année présidentielle;
 - B. Communications proprement dites;
2. Approbation du procès-verbal n° 27 de la séance du 7 avril 2014;
3. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels – message n° 31 intégré au fascicule des comptes;
Comptes généraux de la Commune: Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction;
4. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 40'000 francs pour le changement de la centrale TT des Services industriels de la Ville de Fribourg – rapport n° 7;
Rapport de la Commission financière
Représentant du Conseil communal: M. Thierry Steiert, Président des Services industriels
5. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 72 de M. Antoine Marmy (PS) et de 28 cosignataires lui demandant d'étudier l'extension du réseau de vélos en libre-service en créant de nouvelles stations en ville de Fribourg;
6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 74 de Mmes Manon Delisle (PS), Marie-Christine Dorand (PLR), Claudine Esseiva (PLR), Marine Jordan (PS) et Dominique Jordan Perrin (PS), ainsi que de 34 cosignataires, lui demandant d'étudier des mesures pour concilier vie professionnelle et vie privée pour les fonctions de cadre au sein de l'administration de la Ville de Fribourg;
7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 75 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant de poser la candidature de Fribourg pour l'obtention du label de l'UNICEF "Commune amie des enfants";
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 76 de Mmes Marine Jordan (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 24 cosignataires, lui demandant la mise en place d'un centre de coordination pour la gestion des places d'accueil de la petite enfance;
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 78 de Mmes Manon Delisle (PS), Elena Strozzi (Verts) et Gisela Kilde

Séance du 26 mai 2014

Ordre du jour (suite)

- (DC/VL), ainsi que de 32 cosignataires, lui demandant un éclairage public économe en énergie et minimisant la pollution lumineuse;
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 80 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 11 cosignataires lui demandant d'étudier l'implantation d'un Centre administratif "intercommunal" dans le périmètre du site Cardinal;
 11. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 81 de M. Pius Odermatt (PS) et de Mme Marine Jordan (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant d'étudier la participation de Fribourg au "Réseau mondial OMS des villes amies des aînés";
 12. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 82 de Mme Manon Delisle (PS) et de M. Stanislas Rück (DC/VL), ainsi que de 33 cosignataires, lui demandant d'étudier la création d'un quartier d'habitation durable et d'une piscine sur le site de la Caserne et du parc de la Poya;
 13. Rapport du Conseil communal au sujet du postulat n° 83 de Mmes Lise-Marie Graden (PS), Andrea Burgener Woeffray (PS) et Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 30 cosignataires, lui demandant de maximiser la qualité et la visibilité des espaces famille en ville de Fribourg, y compris la mise à jour de l'inventaire des places de jeu;
 14. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 89 de Mmes Andrea Burgener Woeffray (PS), Lise-Marie Graden (PS), Marine Jordan (PS), de M. Martin Kuhn (PS) et de Mmes Maria Helena Molliet (PS) et Elisabeth Reber Jung (PS), ainsi que de 26 cosignataires, lui demandant un rapport sur les centres d'animation socio-culturelle (CAS) de Fribourg;
 15. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 95 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de 8 cosignataires lui demandant d'analyser la possibilité de mettre à disposition de la population des palettes pour du jardinage urbain;
 16. Décisions quant à la transmission:
 - des propositions
 - n° 11 de M. Christoph Allenspach (PS), de Mme Addei Sidi Nur Manguay (PS) et de M. Elias Moussa (PS), ainsi que de 24 cosignataires, demandant au Conseil communal [l'élaboration d']un règlement concernant la compensation des plus-values résultant des mesures d'aménagement;
 - n° 12 interne de Mme Lise-Marie Graden (PS) et de 35 cosignataires demandant la modification du règlement du Conseil général en son article 36 alinéa 1;
 - des postulats
 - n° 114 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier, par le truchement de ses délégués à l'Agglo, le maintien du passage des bus à la route de Grandfey et à l'allée du Cimetière lors de la mise en service du pont de la Poya;

Séance du 26 mai 2014

Ordre du jour (suite)

- n° 115 de M. Christophe Giller (UDC) et de 13 cosignataires demandant au Conseil communal d'intervenir, par le truchement de ses délégués à l'Agglo, pour obtenir la suppression de 30% à 50% des arrêts de bus sur le territoire de la commune;
- n° 116 de MM. Raphaël Fessler (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, ainsi que de 18 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la faisabilité d'externaliser le Service informatique de la Ville;
- n° 117 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) et de MM. Gilles Bourgarel (Verts) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 10 cosignataires, demandant au Conseil communal d'examiner la possibilité, dans le cadre des études pour la revitalisation des quartiers du Bourg et de l'Auge, d'installer un ascenseur public entre le pont de Zaehringen et le quartier de l'Auge;
- n° 118 de MM. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) et Jean-Noël Gex (PLR), ainsi que de 16 cosignataires, demandant au Conseil communal l'étude d'un parking public au chemin Montrevers;
- n° 119 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR), au nom du groupe libéral-radical, et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal l'augmentation des parcours pédestres balisés en ville, par le truchement de ses délégués à l'Agglo;
- n° 120 de M. Pascal Wicht (UDC) et de 19 cosignataires demandant au Conseil communal que la fontaine "Hommage à Jo Siffert" de Jean Tinguely reste à l'air libre à un endroit accessible au public;
- n° 121 de Mme Elena Strozzi (Verts) et de M. François Ingold (Verts), ainsi que de 21 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un parking payant pour les places de scooters et de motos;
- n° 122 de MM. Pierre Kilchenmann (UDC) et Jérôme Magnin (PLR), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal d'étudier l'introduction de la correspondance électronique dans la notification des actes officiels;
- n° 123 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 34 Mitunterzeichner beauftragen den Gemeinderat die Beteiligung und den Erfahrungsaustausch mit anderen Gemeinden über Integration "Gemeinsam in der Gemeinde/Commune sympa" zu prüfen;
- n° 124 von Frau Eleonora Schneuwly-Aschwanden (FDP) und 21 Mitunterzeichner beauftragen den Gemeinderat die Berücksichtigung der Bedürfnisse von Gewerbebetrieben (KMU) und selbständig Erwerbenden in der Stadt Freiburg in Bezug auf die städtische Verkehrssituation zu prüfen;
- n° 125 de MM. Laurent Dietrich (DC/VL) et Claude Schenker (DC/VL), ainsi que de 26 cosignataires, demandant au Conseil communal la réalisation de voies de mobilité douce dans la zone Gare-Arsenaux-Beaumont;

Séance du 26 mai 2014

Ordre du jour (suite)

- n° 126 de M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de 24 cosignataires demandant au Conseil communal d'organiser les nettoyages par le Service de la voirie le samedi matin et le dimanche matin dans les zones urbaines qui ont été salies en raison des festivités de la veille ou par la présence régulière de déchets de toutes sortes relatifs à des établissements fréquentés la nuit;
 - n°127 de M. Stanislas Rück (DC/VL), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal d'examiner l'opportunité de faire une analyse des implications économiques de la révision du PAL de la Ville de Fribourg;
 - n°128 de M. Georges Rhally (DC/VL) et de 50 cosignataires demandant au Conseil communal d'étudier une collaboration étroite entre la déchetterie des Neigles, Emmaüs et si possible, Coup d'Pouce;
 - n°129 de M. Claude Schenker (DC/VL) et de 39 cosignataires demandant au Conseil communal d'obtenir la domiciliation de nouveaux contribuables;
 - n°130 de M. Rainer Weibel (Verts), de Mme Christa Mutter (Verts) et de M. Gilles Bourgarel (Verts), ainsi que de 11 cosignataires, demandant au Conseil communal la fusion de la commune de Fribourg avec sa Bourgeoisie;
17. Réponses aux questions:
- n° 143 de M. Daniel Gander (UDC) relative au nouveau bulletin d'information de la Ville de Fribourg "1700" n° 301, janvier 2014;
 - n° 145 de M. Jérôme Hayoz (PS) relative aux conséquences de l'adoption de l'initiative "contre l'immigration de masse" du 9 février 2014 sur la recherche et l'innovation technologique, sur les entreprises et leur contribution fiscale, sur l'avenir du parc technologique "blueFACTORY";
 - n° 146 de Mme Béatrice Acklin Zimmermann (PLR) relative à une application pour protéger ses données;
 - n° 149 de M. Christoph Allenspach (PS) relative aux suspensions pour affiches sur la façade d'Equilibre;
 - n° 152 de M. Jean-Frédéric Python (DC/VL) relative à l'accueil extrascolaire de l'Auge-Neuveville;
 - n°154 von Frau Beatrice Acklin Zimmermann (FDP) bezüglich den "Übertrittsbestimmungen von der Orientierungsstufe in die Gymnasien" der DOSF;
 - n°155 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à la création d'une centrale de gestion du trafic capable de dialoguer avec le Service d'aide à l'exploitation (SAE) des TPF;
 - n°158 de M. Daniel Gander (UDC) relative aux actuels et futurs coûts engendrés par la politique culturelle de la Ville de Fribourg, pour elle et à l'échelle régionale;
18. Divers.

Séance du 26 mai 2014

1. Communications du Président

A. Discours inaugural de l'année présidentielle

Le Président prononce l'allocution inaugurale ci-après:

*"Monsieur le Syndic,
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Communal,
Madame la Vice-Présidente du Conseil général,
Liebe Kolleginnen und Kollegen des Generalrates,
Sehr geehrte Medienvertreterinnen und –vertreter
Chères collaboratrices et collaborateurs communaux,
Mesdames, Messieurs,
Chers amis,*

Ne vous êtes-vous jamais demandé qui nous serions, et ce que nous ferions, vous et moi, si en ce jour de l'an de grâce 1157, le Duc Berthold de Zaehringen, quatrième du nom, n'était pas allé à la chasse dans les sombres forêts de l'Uechtland, autrement dit en Nuithonie?

A l'époque, ne se trouvaient ici, sur les rives de la Sarine, que quelques chaumières de pêcheurs, de charbonniers ou de bûcherons. Et le château des Zaehringen, flanqué d'une tour, était l'unique habitation en pierre que l'on trouvait dans toute la région.

Quelle fonction pourrions-nous donc bien exercer si le bon Duc n'avait pas été surpris par la nuit et par un violent orage, ici même, dans les halliers qui bordaient la Sarine, et s'il n'avait pas eu l'idée d'y fonder cette ville qu'il a voulue libre?

Que Berthold IV soit donc ici très sincèrement remercié pour l'ensemble de son œuvre mais en particulier pour la fondation de notre ville. Für sein Werk sollen wir uns also heute bei Berthold IV herzlich bedanken. Dass er auch eine Hauptfigur der Gründung der Stadt Bern gewesen ist, können wir vielleicht heute ein bisschen verschweigen. Nous le féliciterons avec un peu moins de chaleur pour la fondation de la ville de Berne, érigée seulement quelques décennies plus tard, et qui n'est donc que la cadette de Fribourg.

Rendez-vous compte, chers collègues, si Berthold IV n'avait pas eu le goût de la chasse mais celui de la littérature, nous n'aurions pas le plaisir de vivre ces instants toujours privilégiés, pour ne pas dire parfois magiques, que constituent les séances du Conseil général... Pas de débat de transmission de postulats, pas de séance de lecture de rapports, même pas de motion d'ordre, nos vies n'auraient décidément pas le même goût ni le même sens.

Tout au long de ces quelques 857 ans d'histoire, notre ville a bien sûr été sujette à de constantes mutations. Mais je pense qu'on peut affirmer qu'il n'y a pas eu beaucoup d'autres générations que la nôtre qui auront vu se profiler d'aussi intenses et d'aussi rapides bouleversements.

Nous le savons, selon les projections statistiques de la Confédération, dans un horizon de quinze à vingt ans seulement, la population de notre ville pourrait s'accroître de quelques 11'000 habitants. Mehr als ein Viertel der heutigen Stadtbevölkerung! Parmi les divers scénarios qui ont été étudiés par la Confédération, cette projection se situerait même au milieu de la fourchette, pas au sommet de la fourchette. Cet accroissement pourrait être moindre ou plus important. Le chiffre pourrait aussi être

Séance du 26 mai 2014

Communications
Président (suite)

du *modulé en fonction notamment des conséquences des scrutins fédéraux passés (initiative de l'UDC contre l'immigration massive) ou à venir (je pense ici à 'Ecopop' qui devrait être soumise à la sanction populaire au mois de novembre prochain). Mais aussi bien sûr, ce chiffre sera modulé en fonction des décisions des propriétaires fonciers de la ville qui auront la latitude d'utiliser les nouvelles possibilités de densification que le nouveau PAL leur offrira. Mais quels que soient les chiffres précis, la tendance à une forte augmentation de la population de la ville est bien réelle et déjà perceptible. Très concrètement, pour ne considérer que le court et le moyen termes, les extensions ou les densifications des quartiers du Windig, des Pilettes, de la rue Gachoud ou de Torry amèneront déjà à elles seules 3'000 nouveaux habitants, au moins. On peut bien sûr se féliciter de cette belle attractivité de notre ville. C'est toujours beau une famille qui s'agrandit.*

Malgré tout, un tel accroissement de la population est un défi qui paraît, dans les conditions actuelles, très difficile à relever. Mais il faudra pourtant bien l'affronter. Quelles sollicitations de nos infrastructures scolaires cela impliquera-t-il? Combien de milliers de voitures supplémentaires prendront leur place dans les parkings et dans les bouchons, plus que dans la circulation? Welche Auswirkung wird es auf die Kapazitäten der öffentlichen Verkehrsmittel haben? Wieviele neue Benutzer werden die kulturellen oder sportlichen Infrastrukturen in Anspruch nehmen? Quelle augmentation du volume des déchets? Ou de celui des eaux à épurer? Combien de nouveaux dossiers d'aide sociale? Et surtout, bien sûr, quel financement pour toutes ces nouvelles tâches, étant entendu que les revenus fiscaux générés par ces arrivées ne vont probablement pas en compenser entièrement les coûts?

Ces mutations exigées par la démographie toucheront toute l'agglomération fribourgeoise. Elles devront donc inévitablement s'accompagner de profondes adaptations institutionnelles et territoriales: sans une amélioration radicale des collaborations entre les communes du Grand-Fribourg, en un mot, sans fusion, il sera impossible d'y faire face. Mais ces changements institutionnels, au moins, et contrairement aux mouvements démographiques, ces changements-là dépendent de nous, de notre volonté politique, à nous tous citoyens de cette agglomération. Ne soyons donc pas les spectateurs volontiers désabusés de ces changements, soyons-en les acteurs! Wir tragen die unmittelbare Verantwortung, dieses Projekt erfolgreich abzuschliessen. Allein wir – Bürger dieser Agglomeration – sind in der Lage, diesen Schritt zu wagen.

Je prends maintenant devant vous un engagement solennel (qui sera d'ailleurs verbalisé): lorsque mon mandat prendra fin, en mai 2015, la ville aura été profondément transformée. Pas par mon fait, bien sûr: mais tout simplement parce qu'à environ 800m d'ici, le pont de la Poya aura été inauguré, le 10 octobre prochain. Et qu'à 300m d'ici, celui de Zaehringen (un nom que j'aurai beaucoup cité ce soir!) aura été fermé à la circulation individuelle motorisée. Mais il restera encore le plus difficile: revitaliser ce quartier du Bourg et lui redonner la qualité de vie que ce cœur historique de notre cité mérite.

Pour terminer, je dirai, très classiquement, mais je vous l'assure, très sincèrement, que c'est un honneur pour moi de me mettre à votre service afin d'assurer un déroulement aussi efficace et aussi diligent que possible de nos débats. Mais, comme vous le savez mes chers collègues, plus encore que de moi, cela dépend surtout de la clarté et de la

Séance du 26 mai 2014

Communications
Président (suite)

du *pertinence de vos interventions. Liebe Kolleginnen und Kollegen, die Effektivität unseres Engagements hängt von der Relevanz und der Klarheit ihrer Stellungnahmen ab. Zum Glück weiss ich schon jetzt, dass ich auf Sie werde zählen können. Et je sais pouvoir compter sur chacun de vous dès ce soir.*

Mes chers collègues, débattiez franchement, débattiez même âprement si vous le souhaitez. Debattieren Sie ehrlich, herzlich, hartnäckig oder sogar feurig. Mais – et je me fais là l'écho de mon prédécesseur, désormais provisoirement rentré dans le rang – sachez faire preuve de courtoisie et évitez toute attaque personnelle. Votre argumentation y gagnera certainement en force de persuasion.

Je vous remercie de votre bienveillante attention." (Applaudissements).

B. Communications proprement dites

Le Président déclare ce qui suit:

"En ce qui concerne le déroulement des séances d'aujourd'hui et de demain: la séance de relevée agendée demain soir aura lieu quoi qu'il arrive. Nous avons accumulé un retard important dans le traitement des rapports finaux, des postulats et des questions et il est devenu indispensable de les liquider.

Suivant l'avancement des débats, il y aura une pause de 10 minutes aux alentours de 21 heures. A priori, je souhaiterais pouvoir mettre un terme aux débats d'aujourd'hui après l'approbation des comptes et du rapport de gestion mais plus probablement après le point 4 de l'ordre du jour, à savoir la dépense imprévisible et urgente que nous devons approuver. Ensuite, j'ouvrirai les 'Divers' mais cela dépendra évidemment du rythme des débats.

Je vous rappelle aussi qu'il y a aussi lieu de signer la liste de présence et que nos débats sont enregistrés.

Je vous rappelle également que seuls les photographes de presse et les techniciens de la radio ou de la télévision ont la faculté d'opérer dans la salle des délibérations et à la tribune. Autrement dit, à l'exclusion de ces personnes, aucune autre n'est autorisée à enregistrer des images ou à effectuer une prise de son.

Je vous remercie encore d'apporter à notre secrétaire avant les 'Divers' vos propositions et postulats écrits, ainsi que vos questions écrites ou l'annonce d'une question orale.

Enfin, dans la mesure du possible, si vous disposez du texte de vos interventions sur un support électronique (proposition, postulat, rapport de groupe, etc.), je vous invite à le transmettre au secrétariat du Conseil général qui en verra sa tâche simplifiée et allégée."

Séance du 26 mai 2014

2. Approbation du procès-verbal n° 27 de la séance du 7 avril 2014

Ledit procès-verbal n'appelle pas d'observations et est ainsi approuvé avec remerciements à sa rédactrice, Mme Nathalie Defferard Crausaz, et à ses collaboratrices.

ooo

3. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels

Le Président déclare:

"Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 48, alinéa 5 RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, aussi bien pour les comptes que pour le rapport de gestion. Toutefois, une demande de renvoi est possible pour ces objets."

Discussion générale et entrée en matière

Mme Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient les propos suivants:

"La situation de l'année 2013 était particulière et le Conseil communal tient à compléter quelques thèmes abordés dans son message."

En effet, en 2013, le total des charges, sans les éléments exceptionnels et les imputations internes, est bien maîtrisé et n'a augmenté que de 700'000 francs par rapport aux charges de 2012. Cette constatation reflète une bonne gestion des charges de fonctionnement et les efforts importants faits par tous les services pour maîtriser leurs charges. On peut le visualiser dans le tableau des charges par nature en page 14 où l'on constate dans la rubrique 31 une diminution par rapport au budget de 3%. En continuité avec l'analyse du budget 2014, le Conseil communal vous présente les charges effectives liées à la mise en place de la deuxième année d'école enfantine, ainsi que les sommes déjà engagées pour les études et les constructions des nouvelles infrastructures scolaires. Cette augmentation de coûts de 1'850'000 francs, entre 2012 et 2013, a été en grande partie absorbée par le compte de fonctionnement malgré les baisses de recettes fiscales. Comme vous avez pu le constater dans le commentaire spécifique du message, ce sont réellement les revenus de l'impôt sur les personnes morales qui sont les plus touchés et qui creusent le déficit 2013 de notre commune.

C'est l'effet domino du calcul des estimations fiscales qui explique cette importante différence. Ce manko est directement lié à la diminution de 10% décidé par le Grand Conseil en 2011. Les impôts effectifs facturés par la Ville en 2010 étaient de 16'996'400 francs. Les impôts effectifs facturés pour 2011 se montaient à 15'153'300 francs. Le différentiel entre ces deux années est de 1'843'100 francs. La diminution de 10% pour l'année 2011 représente 1'700'000 francs soit le 10% de 16'996'400 francs des rentrées fiscales de 2010. On peut citer comme exemple parmi d'autres celui de la BCF dont le bénéfice augmente en 2011 mais dont la taxation 2011 est moins importante que 2010. Le solde de 143'100 francs est résiduel. Il comprend la perte de Feldschlösschen, ainsi que les variations globales dues à une certaine volatilité de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Dans le budget 2014, les nouvelles estimations prévues par le Canton et temporisées par la Ville de Fribourg permettront de

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

neutraliser cet effet domino négatif. Comme le suggère dans son rapport la Commission financière, le Conseil communal suit déjà régulièrement l'évolution financière des 100 plus grandes sociétés qui se trouvent sur son territoire. Des rencontres personnalisées sont organisées durant l'année et seront encore intensifiées ces prochains temps.

Le Conseil communal est pleinement conscient des enjeux que représentent les décisions de la troisième réforme des entreprises (RIE III) au niveau suisse. Il a la ferme volonté de suivre et de s'impliquer au travers de l'Union des villes suisses dans cette importante réforme fédérale. Il vous tiendra au courant, dès que possible, du développement de cette nouvelle politique fiscale, de ses implications dans les péréquations cantonales et communales et des éventuelles collaborations avec le Canton, qui prendra les décisions finales. Dans le bilan 2013, vous trouvez une augmentation de la fortune à plus de 25 millions. A la demande de la Commission financière, une réévaluation du patrimoine financier (Frigaz et immeubles), a été effectuée. Cette augmentation de la réserve de réévaluation, ainsi que l'amortissement extraordinaire de 6,5 millions par la réserve de la deuxième année d'école enfantine pour les travaux de l'école du Botzet, n'ont pas d'influence sur le résultat de cet exercice. Le Conseil communal est très attentif à la maîtrise des charges de fonctionnement qui est essentielle et partage votre inquiétude au sujet de l'érosion de certaines recettes fiscales. C'est pourquoi ses prochains défis seront de prévoir les enjeux à venir au niveau de la fiscalité des entreprises et anticiper les financements futurs au regard de l'évolution démographique et, si possible, diversifier les sources de recettes en plus de l'augmentation d'impôts indispensable.

Je rappelle aussi que les finances d'une commune sont tributaires d'éléments extérieurs qui les influencent de manière directe et très rapide. On le constate concrètement dans l'analyse de ces comptes. Le Conseil communal continuera à être vigilant pour sauvegarder au mieux les intérêts de notre ville face aux décisions législatives futures des instances supérieures. L'avenir du Grand Fribourg en dépend.

Le Conseil communal vous demande d'approuver les comptes 2013 et vous en remercie."

Rapport de la Commission financière

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, offre un moment de magie, tel que mentionné dans le magnifique discours inaugural du Président, soit la lecture du rapport de la Commission financière:

"1. Considérations générales

1.1. Application des dispositions légales et de la décision du Conseil général

Selon les dispositions légales de la loi sur les communes, il est demandé à la Commission financière de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'attention du Conseil général, et de lui donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier (art. 97, al.1, litt. cbis). Le Conseil communal, quant à lui, remet à l'organe de révision tous les documents nécessaires et communique tous les renseignements utiles, par écrit s'il en est requis (art. 98d de la LCo).

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

La Commission financière a procédé à l'examen des comptes de la Ville de Fribourg en s'appuyant sur le message n° 31 du Conseil communal du 8 avril 2014, sur le rapport de gestion de l'exercice 2013 et les rapports détaillés de la fiduciaire Jordan SA. Le 12 mai dernier, la Commission s'est entretenue avec les cinq membres du Conseil communal, accompagnés de M. J. Pollet, Chef de Service des finances, et les représentants de la fiduciaire. Comme les années précédentes, la qualité des rapports et des discussions avec le Conseil communal et les représentants de l'organe de révision comptable ont permis à la Commission de remplir correctement son mandat. Au nom de mes collègues de la Commission financière, je remercie le Conseil communal de sa disponibilité et de son engagement dans le cadre de l'examen de ces comptes 2013.

2. Comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2013

2.1. Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire

La fiduciaire Jordan SA a présenté des rapports détaillés et a répondu aux questions lors de la réunion commune avec le Conseil communal. Comme les années précédentes, les vérifications effectuées par l'organe de révision ont conduit à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville. J'aimerais relever les trois points suivants:

- La collaboration entre la fiduciaire et les membres de l'administration communale a été excellente: les documents et pièces justificatives ont été mis à disposition de l'organe de révision à temps, et des explications complémentaires ont été fournies en cas de besoin.*
- Après examen de la fiduciaire, il ressort que la comptabilité générale de la Commune est tenue régulièrement et est quotidiennement mise à jour. La facturation des impôts est correcte et les procédures de classement des pièces et des factures sont appropriées.*
- L'examen détaillé des comptes de fonctionnement, des comptes des investissements et du bilan conduit également à une évaluation positive de la situation quant à la bonne tenue des comptes communaux.*

La Commission financière se félicite des bons rapports de travail entre la fiduciaire Jordan SA et l'administration communale, rapports qui se sont renforcés au fil des années. Elle apprécie également la bonne tenue des comptes de la Ville. La Commission se montre également très satisfaite du travail de révision et d'analyse effectué par la fiduciaire, travail qui se terminera avec les comptes 2014. En effet, après six années de service, le mandat de la fiduciaire Jordan SA arrivera à échéance en mai 2015. La Commission va d'ailleurs lancer dans les prochains jours un appel d'offres auprès des fiduciaires du canton pour le mandat de révision des comptes communaux dès 2015.

La Commission a fait un certain nombre de recommandations au Conseil communal lors de l'examen des comptes des dernières années. Nous apprécions que l'exécutif ait tenu compte de certaines de nos recommandations. Ainsi, il a procédé à une réévaluation du patrimoine financier, - notamment de Frigaz SA - pour un montant total de 27 millions de francs. Ces écritures comptables n'ont pas d'incidence sur le résultat

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

des comptes de fonctionnement, mais donnent une meilleure image de la fortune actuelle de la Commune.

Autre recommandation suivie, l'examen détaillé du contrôle interne d'un dicastère communal. Cette année, c'est celui de l'économat qui a fait l'objet d'une analyse détaillée des processus de la part de la fiduciaire. La Commission financière encourage le Conseil communal à poursuivre ces examens et la mise en place progressive du contrôle interne qui permettent de sécuriser et d'améliorer à terme les processus. Ces examens devraient porter prioritairement sur des services transversaux et des services par où transitent des fonds.

Sur les dossiers épineux (Equilibre, Pila et autres risques liés à des litiges juridiques en cours depuis des années), la Commission considère, qu'au vu des procédures judiciaires en cours, les mesures de provisionnement prises par le Conseil communal sont correctes. La Commission encourage le Conseil communal à la tenir informée des développements de ces dossiers sensibles.

2.2. Rapport de synthèse au Conseil général sur les comptes 2013

Pour la première fois depuis sept ans, le Conseil communal nous présente des comptes déficitaires, avec un excédent de charges de 5'414'198 francs, soit une aggravation du déficit de plus de 651'154 francs par rapport au budget. Ces résultats dans les chiffres rouges ne nous surprennent pas! Ces dernières années, les discussions au sein de ce Parlement, sur les comptes et les budgets, ont mis en évidence la fragilité des finances communales et leur dégradation au fil des ans. Les éléments explicatifs de cette situation sont connus: une population en constante augmentation générant des besoins accrus en services et infrastructures publics d'un côté et, de l'autre, des rentrées fiscales qui s'amoindrissent à cause d'une conjoncture économique morose et des diminutions d'impôts décidées au niveau cantonal qui creusent le déficit financier. L'augmentation du taux de l'impôt décidée par le Conseil général lors de la discussion sur le budget 2014 devrait donner un peu d'oxygène aux finances communales et permettre de poursuivre la politique d'investissements indispensable au bon développement de notre Ville (écoles, PA2, sports).

Les comptes 2013 enregistrent une forte diminution des recettes fiscales générées par l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, soit un montant inférieur de 4,5 millions de francs par rapport aux prévisions budgétaires. Notre Commission s'est enquis auprès du Conseil communal des raisons de ce résultat préoccupant: l'explication repose principalement sur l'impact de la diminution de 10% du taux de l'impôt voté par le Grand Conseil en 2011 et sur des prévisions erronées. Ainsi, la diminution de l'impôt a provoqué une diminution des rentrées fiscales qui se répercutent sur plusieurs années (les rentrées fiscales sur les personnes morales se calculent sur plusieurs années, les recettes de 2013 sont influencées en grande partie par les résultats des entreprises en 2011 et 2012). Par ailleurs, les prévisions communales, qui reposent sur les chiffres fournis par le Canton, n'ont pas anticipé correctement l'évolution de cet impôt. La Commission encourage le Conseil communal à suivre étroitement l'évolution des entreprises établies en ville afin de pouvoir affiner ses prévisions en matière fiscale et éviter ainsi les mauvaises surprises.

Au-delà de ces aspects prévisionnels, le Conseil communal relève que, sur le fond, il n'y a pas de tendance à la détérioration de la

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

situation économique des entreprises en ville: la situation est plutôt stable. Nous espérons pouvoir le constater dans les prochains comptes. Par ailleurs, la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), actuellement en discussion aux niveaux fédéral et cantonal, entraîne de grandes incertitudes - voire des inquiétudes - pour l'avenir du budget communal.

Relevons que, dans ce contexte difficile, la gestion financière du Conseil communal reste rigoureuse. Les nouveaux investissements ont provoqué une augmentation de la dette nette à charge du compte de fonctionnement de la Commune de 18 millions de francs en 2013, mais grâce au niveau très bas des taux d'intérêts, la charge des intérêts passifs n'a pas augmenté.

Les aspects positifs de la gestion financière de la Commune sont également à imputer aux compétences des collaboratrices et collaborateurs de la Ville, en particulier de M. J. Pollet, Chef du Service des finances, que nous remercions.

2.3. Préavis

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors de sa réunion du 12 mai 2014 - moins une voix contre - propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2013 tels qu'ils ressortent du document 'Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2013', soit un total de revenus de 252'495'760,68 francs et un total des charges de 257'909'958,90 francs, d'où un excédent de charges de 5'414'198,22 francs.

3. Comptes des Services industriels pour l'exercice 2013

3.1. Attribution du mandat de révision

L'art. 58 d) du règlement d'exécution de la loi sur les communes stipule que les comptes des établissements communaux sont vérifiés par l'organe de révision de la commune. Conformément à cette disposition, les comptes des Services Industriels pour l'exercice 2013 ont également été vérifiés par la fiduciaire Jordan SA.

3.2. Prise de position sur l'analyse de la fiduciaire

Suite à la révision effectuée par la fiduciaire et aux discussions avec les différents responsables, la Commission financière approuve les comptes annuels des Services Industriels pour l'exercice 2013.

3.3. Préavis et proposition de suivi

La Commission financière, à l'unanimité des membres présents lors du vote d'ensemble, propose au Conseil général d'approuver les comptes de l'exercice 2013 des Services industriels tels qu'ils ressortent du document 'Ville de Fribourg - Comptes de l'exercice 2013', soit un total de revenus de 14'450'228,63 francs et un total des charges de 14'389'503,61 francs, d'où un excédent de revenus de 60'725,02 francs.

4. Rapport de gestion de l'exercice 2013

Le rapport de gestion du Conseil communal représente un précieux instrument pour prendre connaissance des multiples activités du

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

ménage communal. La Commission financière apprécie particulièrement les données statistiques détaillées ainsi que les explications sur les différents projets en cours.

La Commission a apprécié que le rapport de gestion 2013 ait intégré certaines de ses recommandations et encourage le Conseil communal à poursuivre dans cette voie (note introductive pour chaque Direction décrivant les activités et objectifs principaux, regroupement des sujets et simplifications éditoriales).

Selon les dispositions de l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière ne formule donc pas de préavis sur le rapport de gestion.

Remerciements

La Commission financière aimerait adresser ses remerciements au Conseil communal, aux Chefs de service et aux collaborateurs pour leur engagement de tous les instants. Nous adressons également nos remerciements à Mme N. Defferrard Crausaz, ainsi qu'à son équipe, pour leur collaboration et la bonne tenue des procès-verbaux."

Rapport du groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Le groupe démocrate-chrétien/Vert/libéral constate que les comptes 2013 sont justes mais qu'ils ne sont pas bons!

La baisse des recettes fiscales de 4'552'342 francs issue de l'impôt sur les personnes morales en serait la seule responsable, ainsi que les prévisions cantonales et les baisses d'impôts décidées par celui-ci. Nous verrons que ce n'est pas la seule explication.

Depuis plusieurs années, nous avons systématiquement attiré l'attention du Conseil communal en séance du Conseil général et lors de nos interventions à la Commission financière sur les dangers d'une surévaluation des recettes fiscales dans les différentes présentations budgétaires. Mais la Direction des Finances comme le Conseil communal se sont régulièrement retranchés derrière la méthode de calcul dépendante des prévisions cantonales. Le fait de suivre de près nos entreprises, de les servir, de les côtoyer, de les choyer, de s'y intéresser pour qu'elles ne partent pas et que de nouvelles viennent, cela n'a rien à voir avec une méthode de calcul mais avec une volonté politique. Le rapport de gestion devrait suivre de façon détaillée les statistiques d'entrées et de sorties des personnes morales sur plusieurs années et essayer de comprendre et d'analyser les évolutions de celles-ci. Une réelle politique de promotion économique et de simple accueil permettrait de faire la différence. La plupart de nos entreprises, tant au niveau cantonal que communal, se plaignent d'être totalement ignorées et de faire simplement partie du décor!

Au-delà de ce constat, il en est un autre concernant la rigueur nécessaire à la baisse des revenus de la Ville: celui d'un bon père de famille qui réduit ses dépenses lorsque son revenu diminue. Mais, à contrario, ni dans l'exécution des dépenses en cours d'année ni dans les présentations budgétaires de la Commune nous ne constatons un effort dans ce domaine. En effet, le niveau des charges corrigé des deux éléments extraordinaires, la réévaluation de Frigaz et l'amortissement de la

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

deuxième année d'école enfantine, évolue de 700'000 francs de 2012 à 2013 et il évolue encore à la hausse de 5,35% au budget 2014. Les réponses apportées en fin de message afin de pallier la baisse des revenus s'égrènent comme un chapelet de bonnes intentions mais il n'y a rien de concret: ni plan d'actions détaillé ni échéances. Pas le soupçon d'une vision. 'Circulez, comme le dit l'expression populaire, il n'y a presque rien à voir!' Un simple dépassement par rapport au budget de 750'000 francs. La légèreté du propos nous ferait presque oublier le lourd déficit de la Commune de 4,5 millions de francs, le plus important depuis l'exercice 2005. Nous vous rappelons que le budget 2014 sans l'augmentation des impôts de 4,3 points serait en déficit de 5'533'000 francs. Nous nous permettons de formuler au Conseil communal les suggestions suivantes:

- 1. Complétez la promotion économique de l'Agglo et du Canton par des contacts directs avec les entreprises de la ville et pourquoi pas de l'agglomération.*
- 2. Affinez les prévisions des recettes fiscales réalisées par le Canton par un suivi statistique des contribuables, personnes physiques et personnes morales, ainsi que leur caractère imposable, ceci en collaboration avec le service des habitants et le service des impôts*
- 3. Comparez trimestriellement les revenus et les dépenses budgétés à la réalité et adaptez en cours d'année les dépenses en cas de déséquilibre.*
- 4. Relancez le projet de fusion entre communes avant 2020 notamment en insistant sur le principe d'"identité de destin" entre celles-ci."*

Rapport du groupe socialiste

Mme Adeline Jungo (PS) déclare ce qui suit:

"Lors de sa dernière séance, le groupe socialiste a examiné attentivement les comptes ainsi que le rapport de gestion de la Ville de Fribourg. Malheureusement, il a dû constater que les comptes n'ont pas été bouclés dans les chiffres noirs, avec un excédent positif comme durant les six dernières années. Cependant, nous tenons à saluer le travail du Conseil communal et du Service des finances et remercions toutes les personnes ayant participé à l'élaboration de ces documents.

Je me permets de sortir du mandat confié au Conseil général de la Ville de Fribourg pour orienter ce rapport dans le cadre cantonal. En effet, il convient de rappeler le parallèle entre l'excédent de charge de 5'414'188 francs et 22 centimes dans les comptes 2013 de la Ville de Fribourg et la diminution des charges fiscales pour les personnes morales votée par la majorité de droite du Grand Conseil en 2011. Le groupe socialiste constate donc que les comptes déficitaires de la Ville de Fribourg sont indéniablement liés à cette baisse des bénéficiaires des personnes morales au niveau cantonal non pas aux entreprises ayant quitté Fribourg. En conséquence, nous ne relevons pas un constat d'échec car, exempts de cette diminution des impôts au niveau cantonal, les comptes de la Ville de Fribourg se présenteraient ce soir sous un angle bien différent étant donné que, page après page, le message n° 31 nous présente des dépenses sous contrôle, des dépenses nécessaires pour garantir aux habitants de notre ville des services de qualité ainsi que de bonnes prestations. Les conséquences de 'cet effet en cascade' observé depuis 2011 ont heureusement été anticipées par le Conseil communal par une adaptation du coefficient d'impôt acceptée par le Conseil général lors de sa séance du 16

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

décembre 2013. Cet ajustement était donc rationnel et indispensable afin de pouvoir redresser la barre dès 2014.

Le groupe socialiste approuve donc les comptes de l'exercice 2013 ainsi que ceux des Services industriels. Il prend acte du rapport de gestion en relevant l'amélioration de sa forme et de son contenu chaque année. Quelques remarques ont cependant été émises et seront formulées individuellement par certains membres du groupe lors de cette séance."

Rapport du groupe libéral-radical

Mme Marie-Christine Dorand (PLR) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe PLR a examiné les comptes de la Ville lors de sa séance du 19 mai dernier. Tout d'abord, nous adressons nos remerciements à M. J. Pollet, notamment pour les nombreuses analyses auxquelles il s'est livré, ainsi qu'aux collaborateurs de la Ville pour leur engagement et la qualité de leur travail.

Comme vous pouvez vous y attendre, les comptes 2013 ne nous satisfont pas puisqu'outre le résultat prévisible ressortant du budget, ils enregistrent une perte supplémentaire de quelque 650'000 francs, ce qui porte le déficit de notre Ville à quelque 5'415'000 francs. Il est bien loin le temps des résultats positifs. Il est vrai que certaines opérations extraordinaires n'y furent pas pour rien. Permettez-moi un commentaire concernant les rentrées fiscales. Lors de l'examen du budget 2013, notre groupe avait mis en garde le Conseil communal en estimant le risque sur la position 'impôts' à hauteur de 2 millions de francs. La différence totale sur l'année 2013 est encore plus grande et se monte à quelque 3,4 millions de francs. L'impact le plus important provient de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. En comparant les comptes 2013 avec les comptes 2012, on s'aperçoit que ce poste diminue de 29%. Cette baisse n'est que très partiellement imputable à la baisse de la fiscalité décidée au niveau cantonal. Au niveau cantonal, la baisse de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est de l'ordre de 4% (109,2 millions en 2013 vs 113,6 millions en 2012) non pas de 29% comme c'est le cas dans les comptes de la Commune. Les causes sont donc ailleurs: le système de provision, les résultats effectifs des sociétés mais surtout la perte d'attractivité économique de notre commune, que notre parti ne cesse de dénoncer.

Nous notons au passage la réévaluation de la participation qui permet au Conseil communal de justifier une fortune positive. Sans la réserve de réévaluation, la fortune de la Commune au 31 décembre 2013 serait négative à hauteur de 4'379'097 francs. Nous ne reviendrons pas sur les autres raisons du déficit, plus structurelles: les faits sont là et démontrent, si besoin est, que nos mises en garde se révèlent justifiées. Tour-nous-nous plutôt vers l'avenir.

La Ville dispose dès cette année de moyens supplémentaires résultant de la hausse d'impôts votée en décembre dernier par la majorité du Conseil général. Elle n'a cependant pas reçu un blanc-seing. Seule une gestion rigoureuse de ses deniers et la mise en œuvre d'un programme d'économies digne de ce nom éviteront, dans un proche futur, au Conseil général de devoir adopter des comptes tels que ceux qui nous sont présentés ce soir. Comme je l'ai dit, le groupe PLR se tourne vers l'avenir. Il est conscient des enjeux et des défis à venir. Dès lors, il demande ins-

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

tamment au Conseil communal d'appliquer rigoureusement les axes figurant à la page 32 de son message à savoir:

- *maintien d'un cadre financier strict au niveau des charges;*
- *meilleure répartition des coûts au niveau des infrastructures à vocation régionale;*
- *recherche de nouvelles ressources financières durables à long terme;*
- *volonté de suivi et d'implication dans la réforme fiscale fédérale III sur l'imposition des entreprises;*
- *amélioration des processus internes dans une optique d'efficacité et d'efficience.*

Pour ce dernier point, le groupe PLR s'étonne qu'il n'y ait aucun commentaire concernant le groupe de travail mis en place par le Conseil communal. Ce groupe de travail est-il arrivé à dégager des améliorations visibles et concrètes? Vont-elles apparaître au budget 2015? Sinon à quel moment seront-elles visibles?

Un avenir serein pour notre ville passe par une augmentation de son attractivité qui agira également sur ses recettes fiscales notamment grâce:

- *au maintien et au développement d'un tissu économique diversifié en évitant notamment d'entraver l'accès aux commerces et sociétés de la place;*
- *à l'encouragement de la construction d'immeubles de standing;*
- *à un travail en réel partenariat avec le canton dans le développement de la zone de la Poya afin de pouvoir disposer de nouvelles surfaces aménageables qui nous manquent cruellement.*

Si, comme le Conseil communal l'écrit, les finances d'une commune sont certes tributaires d'éléments extérieurs, celle-ci se doit d'atténuer les effets de ces éléments par l'application d'une politique financière rigoureuse. A titre d'exemple, nous mentionnons le poste des accueils extrascolaires, qui présente des charges nettes équivalentes à celles des comptes 2012, alors que le nombre d'enfants accueillis est en augmentation. Par rapport au budget 2013, ce poste de charge présente même une diminution de l'ordre de 10%.

Enfin, le groupe PLR a également examiné les comptes des services industriels de la ville, ceux-ci ne nécessitent pas de commentaires particuliers. Partant de ces éléments le groupe PLR adopte les comptes 2013 de la Ville et des Services industriels."

Rapport du groupe des Verts

Herr Rainer Weibel (Grüne) erklärt:

"Die Grüne Fraktion möchte in diese allgemeine Trauerarbeit auch einstimmen und bedauert sehr, dass die Abrechnung des vergangenen Jahres nicht besser aussieht. Aber wir sehen auch Schuldige. Die sind ganz einfach zu finden. Die grosse Fehleinschätzung ist die, dass man mit Steuersenkungen nicht soviel Leute anziehen kann um ein positives Ergebnis zu erlangen und wieder neue Projekte starten kann. Das ist eine Fehleinschätzung, die sich hier beweist. Zum Trost möchte ich für alle

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Rapport du groupe de l'Union démocratique du centre

aus dem 'PME Magazine' vom Mai 2014 vorlesen – der Titel heisst: 'Finances publiques: romands à la peine'; Après les performances des ministres des finances cantonaux, 'PME Magazine' met les plus grandes villes du pays sur le gril. 'Köniz reste le king. Fribourg et Neuchâtel régressent, Genève et Lausanne plongent'. Ça nous console déjà un peu en Romandie. Je cite encore une phrase de cet article dont je vous conseille la lecture et vous invite à comparer aussi la liste des résultats de différentes communes suisses: 'En Ville de Fribourg, la qualité de la gestion financière reste de haut niveau'."

M. Pierre Marchioni (UDC) s'exprime dans les termes ci-après:

"Le groupe UDC a procédé à l'analyse des comptes et du rapport de gestion clôturant l'exercice 2013 avec la plus grande attention. Eh bien non, Mesdames et Messieurs, la noce à Thomas, ce sera pour une autre fois. L'occasion se présentera certainement plus rapidement que certains ne l'imaginent aujourd'hui. Il n'empêche que ce résultat n'est pas acceptable. Nous voulons cependant souligner l'excellent travail de la fiduciaire responsable et relever avec satisfaction les bonnes relations établies entre l'Administration communale et les responsables de la fiduciaire. D'une manière générale, des documents précis ont été fournis à notre verdict et nous adressons nos remerciements à toutes les personnes qui ont participé à l'établissement de ces comptes. Nous relevons que tous les éléments que nous avons mis en exergue lors de l'établissement du budget 2013 se sont non seulement réalisés mais la conclusion est encore pis que prévu. Dès lors, et pour ne pas nous répéter, nous nous limiterons aux remarques suivantes:

- a) *Nous ne constatons aucune modification dans l'approche des risques liés aux sites pollués. La réserve de 1,5 million de francs reste inchangée cette année également. Or, même la fiduciaire relève dans ses recommandations importantes qu'une évaluation minimale des risques courus par la Ville de Fribourg doit être faite lors de chaque bouclage comptable.*
- b) *La capacité d'autofinancement poursuit son affaiblissement et chute de 6,89 à 6,39%. Rappelons que la marge d'autofinancement est considérée comme bonne lorsqu'elle dépasse les 20%. Inutile de préciser qu'un recours accru à l'endettement est inévitable pour le financement des investissements de ces prochaines années avec pour corollaire un accroissement de la dette dans un environnement de hausse des taux d'intérêts.*
- c) *Les mesures d'économies ou de rationalisation que nous demandons avec insistance depuis des années sont plus que jamais nécessaires. Vivre avec l'illusion que les pertes fiscales découlant des renégociations de la péréquation intercantonale et des retombées de la nouvelle fiscalité des entreprises seront compensées pour les villes est irresponsable. Nous rappelons une nouvelle fois que dans les régions romandes qui nous entourent et qui sont nos concurrentes directes, on nous annonce des taux d'imposition de 13 à 15%, alors que notre canton, et c'est le ministre cantonal des finances qui le dit, aura toutes les peines à survivre en dessous de 18%. Malgré ces signaux d'alarme, que même un aveugle ne peut plus ignorer, les autorités de la Ville attendent simplement que leur soit versé ce qu'elles prennent pour leur dû. Fatale erreur!*

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

- d) *L'analyse des chiffres fournis sur la masse fiscale perçue par la Ville ne donne pas une image très optimiste. Le nombre de contribuables ne payant pas ou très peu d'impôts augmente, alors que le nombre de gros contribuables a tendance à diminuer. Est-ce une évolution naturelle ou liée à d'autres phénomènes? Cette situation doit être suivie attentivement. Nous le relevons depuis plusieurs années, inutilement du reste! Dans l'état des choses, force est de constater que l'attractivité de la Ville de Fribourg, dont se targue le Conseil communal, est une vision plus que nébuleuse.*
- e) *Complétons ce couplet sur l'évolution de la masse fiscale par une brève analyse du marché de l'emploi. Rappelons que 10'000 nouveaux emplois nous sont annoncés dans le dernier numéro du PAL et mettons ces chiffres en rapport avec la situation actuelle du marché du travail. Le taux de demandeurs d'emploi en ville de Fribourg s'élève à 10,5%, soit 1'925 personnes. Sur ce total, 728 sont des autochtones, soit 38%, 1'199, soit 62% sont d'origine étrangère, et sur ce dernier total 533, soit 44,5%, sont hors Union européenne. Nous sommes déjà intervenus à plusieurs reprises pour vous rendre attentifs aux risques socioéconomiques d'une telle situation, en vous suggérant notamment d'approfondir les relations avec le Canton, responsable de l'octroi du permis de travail. Silence sur les ondes.*
- f) *Lorsqu'une entreprise réévalue ses derniers actifs, c'est en général pour donner l'illusion d'une certaine richesse. Rappelons que les valeurs évaluées dans l'exercice 2013 l'avait déjà été au moment de la recapitalisation de la Caisse de pension. En outre, la valeur d'un article dépend directement de la demande créée par le marché et revêt donc un aspect aléatoire. Faut-il donc tirer sur la corde jusqu'à la dernière extrémité? Pour notre groupe, la réponse est clairement non.*

Rappelons que nous avons refusé le budget 2013 pour des motifs que nous n'allons pas répéter mais dont les retombées sont largement confirmées par un résultat des comptes qui dépasse de 650'000 francs un budget déjà déprimant. En outre, nous ne constatons toujours pas la moindre volonté d'économie malgré un environnement toujours plus difficile pour la Ville. Evidemment, avec un peu de chance, la hausse d'impôt aidant, vous aurez peut-être une surprise positive à présenter juste à la veille des prochaines élections pour donner une dernière illusion à vos électeurs. Cela ne nous empêche pas de maintenir notre analyse sur le long terme: la politique de ce gouvernement, toutes tendances confondues, mène à l'impasse. C'est avec ces quelques considérations que le groupe UDC refuse les comptes 2013. Comment, du reste, pourrions-nous agir différemment, alors que face à un avenir aussi chargé que celui qui attend la Ville de Fribourg, nous ne décelons toujours aucune volonté de recherche de réelles économies. Nous acceptons, par contre, les comptes 2013 des Services industriels et prenons acte du rapport de gestion."

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

M. Maurice Page (CG-PCS) fait la déclaration ci-après:

"Pour le groupe Centre gauche-PCS, les résultats des comptes ne sont évidemment pas satisfaisants. Retomber dans un déficit après six ans de chiffres noirs est une déception et une inquiétude sérieuse pour l'avenir. Ces comptes montrent néanmoins une chose importante que le Centre gauche a déjà relevé lors du débat sur le budget: le problème se trouve bien du côté des recettes, non pas de celui des dépenses. Le déficit

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

de 5,4 millions correspond pratiquement au manque à gagner de l'impôt sur les bénéfices des capitaux des entreprises. Ce déficit n'est pas une surprise, puisqu'il correspond en fait à celui qui était prévu au budget, avec un écart minime de 0,3%. Les dépenses ont été très bien maîtrisées, puisque-là aussi, l'écart au budget avoisine les 0,3% avec un surcoût d'environ 700'000 francs. Les accusations, souvent un peu gratuites, lancées à la gauche de n'être pas assez soucieuse des deniers publics tombent tout simplement à faux. Je suis toujours étonné d'entendre qu'il faut gérer la Ville comme un bon père de famille. Or, précisément, une ville n'est pas une famille ni une entreprise mais bien une ville, une collectivité publique qui répond à des règles spécifiques. On ne demande pas à un père de famille de construire des écoles ou de s'occuper de l'entretien des routes. Les écarts au budget sont explicités la plupart du temps de manière convaincante. Un des gros écarts cependant, mis à part celui des recettes fiscales sur les entreprises, est celui d'un demi-million de francs sur les amendes d'ordre. Je le signale d'autant plus que c'est un écart qui se répète depuis 2012. Je crois qu'il faut y apporter toute notre attention et ne pas négliger ce point. Avec une très légère augmentation de 1,18%, les charges de personnel, qui constituent le quart des dépenses de la Ville, restent tout à fait maîtrisées et correspondent au plan financier. Un potentiel d'amélioration de l'efficacité et de la qualité existe sans aucun doute. Mais ce n'est pas là qu'il faut espérer des économies substantielles à moins de couper dans les services à la population. Je relève aussi que les charges 'biens et services et marchandises' enregistrent 3% d'économie, ce qui est tout à fait une bonne chose. Il y a cependant un 'mais', parce que les signaux sont effectivement passés à l'orange, c'est le problème des rentrées et des recettes fiscales. Les comptes 2013 démontrent avec une évidence criante que l'augmentation d'impôt que nous avons décidée dans ce parlement l'an dernier était une mesure de prudence nécessaire. Les partis qui l'ont combattue ont fini sans doute par le comprendre, puisqu'ils ont finalement renoncé à un référendum. La dette a repris une pente ascendante mais cette évolution est inévitable, au vu du besoin en infrastructures surtout scolaires. Le coup de pouce du marché qui permet de stabiliser la charge de la dette tout en augmentant les emprunts est certes bienvenu. Mais je crois qu'il est également lié à une gestion pertinente du portefeuille de la Ville et je tiens à le souligner. La dette par habitant reste ainsi à un niveau supportable. Je conclus en reprenant l'analyse du Conseil communal, figurant dans son annexe finale, avec cet objectif principal qui doit être celui de tous: améliorer la qualité de vie des habitants de la ville de Fribourg."

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime comme suit:

"Je souhaiterais mentionner à M. M. Page que les premières à rappeler aux Conseillers communaux qu'il faut gérer les comptes et les budgets de nos villes de façon équilibrée, donc en 'bon père de famille', sont nos institutions cantonales à travers la loi sur les communes dans son article 87."

M. Gilles Bourgairel (Verts) fait la déclaration ci-après:

"Je crois que les propos de M. A. Sacerdoti doivent être relativisés. Parce qu'en fait de bon père, le Canton recommande bien sûr à ses enfants de faire des économies. Mais lui en fait sur le dos de ses enfants. On ne peut que constater une certaine ingratitude du père face à ses enfants et une inversion des rôles puisque de père nourricier, il devient dépendant. Si, pour équilibrer les finances cantonales, les communes doi-

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

vent se saigner, plusieurs ont déjà dû augmenter leur taux d'imposition, je crois qu'il y a là un sérieux problème. Communes et Canton doivent affronter ensemble l'avenir mais ne pas relayer la faute uniquement sur la seule commune. Le Canton nous dit: 'vous n'avez pas assez de ressources, augmentez les impôts!' De l'autre côté, que fait le Grand Conseil: il les baisse! J'aimerais que l'on fasse preuve de sagesse de tous les côtés et qu'on ne demande pas toujours aux mêmes de faire des efforts."

M. Madeleine Genoud-Page, Directrice des Finances, tient les propos suivants:

"M. A. Sacerdoti, votre remarque signalant que les comptes sont justes mais pas bons, reflète la réalité. Le Conseil communal est tout à fait conscient de cette situation, il vous l'a déjà expliqué à plusieurs reprises. Concernant les estimations fiscales, je relève que vous avez le sentiment que le Conseil communal n'a pas fait les estimations fiscales telles qu'elles auraient dû être faites. Je le répète, les estimations fiscales sont faites sur le long terme. La règle ne peut être changée en cours de route. Si on la change et si l'on fait des approches sur plusieurs années avec des estimations qui s'échelonnent sur plusieurs années, il est impossible de changer la règle en cours de route. Si tel était le cas, on n'aurait plus aucun point de repère et les chiffres obtenus ne sauraient être utilisés pour des comparaisons. En 2013, les estimations fiscales n'étaient pas correctes dès le départ. Ces chiffres erronés ne concernaient pas uniquement la Ville de Fribourg. Ainsi, par application et effet domino, les estimations se sont révélées incorrectes.

Je tiens à remercier le groupe socialiste de son soutien.

A l'attention de Mme M.-C. Dorand, porte-parole du groupe PLR, je tiens à rappeler que le différentiel de 700'000 francs entre le budget 2012 et le budget 2013 représente moins de 0,5% de 223 millions de francs. Cette problématique renvoie à une question de proportionnalité. Dans un deuxième temps, vous avez évoqué le groupe de travail GT-Sol du Conseil communal qui tient séance régulièrement et qui est suivi attentivement par le Conseil communal. Ce dernier a décidé de relever trois éléments essentiels qui lui incombent, voire un quatrième, éléments qui permettront d'avoir un impact direct sur le budget 2015. Par conséquent, dans le cadre des discussions sur le budget 2015, les résultats de ce groupe de travail seront présentés. Le groupe PLR a relevé que la baisse fiscale n'était pas seule en cause dans la situation financière de la Ville. Il y a par exemple l'augmentation des subventions accordées qui représentent un montant de 1'600'000 francs de différentiel entre la situation 2012 et la situation 2013. Cette augmentation a été absorbée dans le compte de fonctionnement. Tout ça pour dire que le Conseil communal a absorbé toutes les augmentations voulues par le Canton dans son compte de fonctionnement.

Quant à M. R. Weibel, au nom du groupe des Verts, je le remercie d'avoir relevé que la Ville de Fribourg figure au premier rang des villes romandes et de l'avoir évoqué en allemand. Je partage son avis que finalement c'est un triste résultat.

Je rejoins les propos tenus par M. G. Bourgarel faisant référence à la notion de père de famille évoquée par M. A. Sacerdoti en relevant que, malheureusement dans le canton, la famille n'est pas de très bonne composition, parce que c'est facile de reporter sur les communes

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

quand le Canton ne sait plus quoi faire et qu'il n'a plus de moyens à sa disposition.

M. P. Marchioni, au nom du groupe UDC, vous avez exprimé le souci concernant l'analyse du marché de l'emploi, des risques socioéconomiques, de la recherche de bons contribuables. Par définition, un centre urbain connaît un pourcentage résiduel de personnes ne pouvant contribuer financièrement au fonctionnement de la Ville. La Ville de Fribourg ne fait pas exception et connaît à ce sujet le sort de toutes les autres villes. Je reconnais que l'impact financier sur les comptes de notre Ville est réel. Que la Ville de Fribourg, en tant que capitale cantonale, doit assumer. Son rôle de soutien aux personnes moins bien loties. Vous avez mentionné que la réserve de réévaluation n'était qu'illusion. Permettez-moi de vous rassurer en vous expliquant que la Ville a été extrêmement modeste dans cette réévaluation, en prenant une situation remontant à 2010 et qui a augmenté depuis, de manière très importante."

Examen de détail

Le Président constate qu'aucune demande de renvoi n'a été présentée.

"Nous pouvons dès lors passer à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Commune et des Services industriels. Je donnerai tout d'abord la parole aux représentants concernés du Conseil communal et ensuite à la Présidente de la Commission financière, lesquels s'exprimeront d'abord sur les comptes puis sur le rapport de gestion. J'ouvrirai ensuite la discussion générale par chapitre et nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté. Je vous prie enfin de toujours mentionner le numéro complet de la rubrique des comptes et d'indiquer la page et le chiffre du rapport de gestion lors de chacune de vos interventions."

I. ADMINISTRATION GENERALE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Les points suivants donnent lieu à discussion:

M. Maurice Page (CG-PCS) déclare ce qui suit:

"En page 9, le rapport signale que le 12 novembre 2013, le Conseil communal participait à la réception officielle de M. J.-P. Siggen, nouveau Conseiller d'Etat. Or, nous constatons qu'aucune manifestation n'a été organisée à ce moment-là pour y inviter la population. Je tenais à le relever car j'estime cela dommage."

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) s'exprime comme suit:

"Concernant le projet 'Paysages éducatifs' figurant dans le cahier des charges de la déléguée à l'intégration de la Ville et contre lequel je n'ai absolument rien, j'aimerais quelques renseignements. En effet, j'ai

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

quelques craintes que l'engagement de la déléguée à l'intégration dans ce projet constitue un surengagement. Il me semble que les priorités pour l'intégration aussi longtemps que nous avons seulement un poste à 50%, devraient et pourraient être mises ailleurs."

M. Raphaël Casazza (PLR) fait la remarque suivante:

"Concernant les statistiques du personnel en pages 40 et 41, serait-il possible d'indiquer dans le rapport de gestion de l'année prochaine le nombre d'équivalents plein-temps dévolu à des travaux sous-traités à d'autres communes?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, répond de la manière suivante:

"Je formule une première remarque à l'attention de M. M. Page. Les traditions que nous connaissons à l'heure actuelle, lorsqu'il y a une élection d'un conseiller ou d'une conseillère d'Etat habitant la ville, ce qui est déjà arrivé avec l'élection au Conseil d'Etat de Mme Ruth Lüthi, ne prévoyait pas en l'occurrence une fête populaire. Cela a été souvent le cas lorsqu'un citoyen ou une citoyenne de la Ville recevait le titre de président ou présidente du Grand Conseil. Cela dit, je prends note de votre demande et solliciterai une étude complémentaire en ce sens.

Je réponds à Mme A. Burgener Woeffray qu'effectivement le projet 'Paysage éducatifs' est un travail important en collaboration avec les services de l'Etat et nos services communaux où Mme. U. Stotzer, responsable de l'intégration n'est pas la seule personne engagée. Elle partage cette responsabilité avec notamment une délégation de la population du Schoenberg. Pour répondre à votre question, je dois encore attendre un bilan qui doit être tiré avant les vacances d'été. Ainsi, réponse plus complète pourra être donnée dans le cadre du budget pour voir dans quelle mesure cette charge de travail pourrait être répartie d'une manière différente.

Quant à la question de M. R. Casazza, le bilan des engagements sous l'angle d'équivalent plein-temps en ce qui concerne les services qui sont engagés en faveur des autres communes, je peux vous répondre qu'à l'heure actuelle les Services industriels gèrent, et c'est notre plus gros contrat, les eaux de la commune de Villars-sur-Glâne. Lorsque cet engagement a été conclu, il y a eu un contrat d'ordre financier et les deux équivalents plein-temps de Villars-sur-Glâne ont été intégralement repris par les Services industriels, ceux-ci ayant été entièrement financés par la Commune de Villars-sur-Glâne. Dans ce contexte, il n'y a donc eu aucune perte subie par les Services industriels dans ce domaine. Il y a, mais c'est un peu trop tôt pour s'engager, un demi-poste de travail qui a été engagé dans le cadre d'un mandat particulier de la Commune de Givisiez, à savoir la gestion des permis de construire. Il est cependant beaucoup trop tôt pour en tirer un bilan dans la mesure où, pour le moment, cela ne concerne que la gestion de l'obtention des permis de construire non pas celle de sa réalisation. Ce demi-poste de travail est entièrement payé par la Commune de Givisiez."

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, précise la chose suivante:

"Sur ce dernier point, la Commission financière avait demandé un décompte sur les collaborations intercommunales qui sera délivré, selon les informations du Conseil communal, au prochain budget."

II. FINANCES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

III. ECOLES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Le point suivant donne lieu à discussion:

7.4.8 Personnes de contact école – parents migrants (pages 73-75)

Mme Andrea Burgener Woeffray (PS) fait la remarque suivante:

"J'ai vu à la page 74 que les prestations d'interprétariat du SCEM ont diminué de près de 100 interventions. Cela me paraît beaucoup. Je sais qu'il y a eu un changement de responsable. Est-ce qu'il y a moins de traduction à faire? Sinon, comment expliquer la diminution?"

Mme Antoinette de Weck, Directrice des Ecoles, formule la réponse suivante:

"Je peux rassurer Mme A. Burgener Woeffray, le service fonctionne tout à fait bien. Il y a toujours autant de traductions, si ce n'est que nous avons maintenant un nouveau responsable qui a pour langues maternelles le portugais et l'espagnol. Il peut donc lui-même faire ces traductions. En outre, on a eu un petit couac de transfert de données entre l'ancien et le nouveau responsable. Une personne a travaillé pendant trois mois et les données de la personne précédente ont disparu quand celle qui l'a remplacée est partie. Nous n'avons donc pas pu reprendre le nombre de traductions qui ont bien été faites dans nos statistiques mais le travail s'accomplit. Sur le terrain, cela n'a rien changé. Je suis désolée de ne pas pouvoir vous donner d'autres chiffres. Vous pourrez comparer dès l'année prochaine."

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

IV. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion:

8.1.1 Administration (pages 92-97)

M. Maurice Page (CG-PCS) s'exprime comme suit:

"A la page 93, il est fait mention de la société 'Affichage Vert' et aux affiches destinées au réseau d'affichage culturel de petit format, qui constitue à mon avis une très bonne initiative. J'aimerais cependant quelques explications sur son fonctionnement, savoir qui en est responsable et combien cela coûte aux sociétés mandataires."

M. Thierry Steiert, Directeur de la Police locale et de la Mobilité, répond de la manière suivante:

"Nous avons été abordés par cette société en 2012. Cette société est déjà active dans un certain nombre d'autres villes et d'autres communes suisses. Elle est spécialisée dans l'affichage de petit et moyen formats non pas dans les grandes affiches. Ainsi, elle n'entre pas en concurrence avec la SGA. C'est un créneau particulier qui privilégie surtout des organisateurs de petites manifestations. Le terme 'vert' est un peu réducteur dans la mesure où cette société pose des affiches d'évènements culturels, de manifestations diverses qui sont plutôt de 'petit format' comme le format des affiches. Ce n'est donc pas un contrat d'une très grande importance mais pour nous il était tout à fait intéressant de conclure cette convention dans la mesure où, vous l'aurez certainement remarqué, ces affiches sont placées dans des emplacements qui ne se prêteraient pas à de l'affichage grand format. Ça apporte donc quelque milliers de francs - je ne me souviens plus du montant exact (ce serait à vérifier) - à la Ville de Fribourg. Les échanges avec cette société sont très harmonieux. Ce sont ces petits cadres en aluminium que l'on voit souvent placés sur les transformateurs ou d'autres éléments du Groupe E, notamment."

V. GENIE CIVIL ET CADASTRE

a. Comptes

Le point suivant donne lieu à discussion:

520.312.00 Electricité

M. Gilles Bourgarel (Verts) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Je ne sais pas si je rêve où si l'on a accompli l'économie absolue mais entre les comptes 2012 avec un montant de 2'392,60 francs, 3'000 francs devisés au budget 2013 et une facture de 3,20 francs aux comptes 2013, je crois qu'on est arrivé à des résultats que nous souhaiterions voir généralisés. Mais je crois que ce n'est pas encore tout à fait le cas et j'aimerais bien avoir une explication à ce sujet."

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, tient les propos suivants:

"M. J. Pollet, le Chef du Service des finances, me souffle qu'il s'agit malheureusement d'une erreur de comptabilisation. Le montant figure certainement sur un autre compte 'électricité'. Nous allons vérifier."

b. Rapport de gestion

Les points ci-après font l'objet de discussion:

9.8.16 Déchets (pages 127-132)

M. Christoph Allenspach (PS) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"J'ai quelques questions concernant les statistiques des déchets figurant la page 131. Le discours inaugural du Président a relevé que le nombre des habitants de la ville a déjà augmenté, par contre, la quantité globale des déchets n'augmente pas ou pas beaucoup. J'aimerais en connaître les raisons."

La Ville procède à la récolte de déchets plastiques incinérée dont la quantité explose mais le nombre de lieux de récolte est très restreint. Quelle en est la raison?

Dans les statistiques, il y a les déchets plastiques incinérés et recyclés. Dans cette deuxième catégorie figure une colonne concernant le PET et une autre concernant les déchets plastiques, représentant une petite quantité. De quoi s'agit-il?"

9.8.5 Nettoyage mécanique et manuel (pages 123-124)

9.8.14 Service d'hiver (page 126)

M. Raphaël Casazza (PLR) pose la question suivante:

"A la page 123, on explique que le nettoyage mécanique des trottoirs et des routes des communes de Givisiez et de Matran se déroule à l'entière satisfaction de ces dernières. Même commentaire à la page 126 pour le déneigement des trottoirs de Givisiez. Cela signifie-t-il que Givisiez et Matran bénéficient d'un excellent service à bon marché, voire à trop bon marché?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, donne les réponses suivantes:

"Je répondrai tout d'abord au second intervenant. Effectivement, je crois que le service qu'on offre à l'extérieur est de bonne qualité. J'espère que vous trouvez que c'est également le cas en ville de Fribourg. En ce qui concerne le coût, ces travaux sont facturés au prix coûtant donc nous ne perdons absolument rien dans le cadre de ces conventions de collaboration avec les deux communes que vous avez citées. Là encore, comme l'a dit la Présidente de la Commission financière, un rapport détaillé sera adressé à la Commission financière par le Conseil communal pour l'ensemble des collaborations."

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Concernant les questions de M. C. Allenspach, je tiens tout d'abord à préciser que les statistiques sont justes et ne sauraient être mises en question. La raison de la très faible augmentation de la quantité de déchets est très vraisemblablement liée au fait que la population a été rendue attentive à l'importance de bien gérer et de bien trier ses déchets. Ce type de démarche engendre un tel résultat. Si vous souhaitez avoir des réponses plus précises et c'est valable pour l'ensemble de vos questions, je vous propose de poser vos questions dans les 'Divers'."

VI. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Comptes

Les points ci-après font l'objet de discussion:

6xx.312.00 Electricité
6xx.312.30 Gaz, mazout

M. Gilles Bourgarel (Verts) s'exprime comme suit:

"Je constate d'une manière générale qu'à quelques exceptions près, les dépenses de gaz et mazout ont été sous-évaluées entre le budget et les comptes sauf, entre autres, pour les Parcs et promenades que je félicite. Globalement, comment pouvons-nous analyser ces chiffres? On ne ressent aucun effet d'éventuelles économies d'énergie, de mesures qui auraient pu être prises. Nous sentons que nos sociétés, la Commune en particulier, ne sont pas prêtes à passer le cap énergétique du changement. Il faut absolument inverser la tendance, pas seulement mieux prévoir les augmentations du gaz et du pétrole mais, prévoir, planifier et surtout mettre en œuvre de réelles mesures d'économie et des énergies de substitution. Il est grand temps d'agir!"

M. Alexandre Sacerdoti (DC/VL) s'exprime comme suit:

"J'aimerais signaler à M. G. Bourgarel que ça c'est une bonne réaction de 'père de famille'."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, apporte la réponse suivante:

"Voici deux ou trois éléments de réponses sur ces comptes. Tout d'abord, pour vous rappeler la méthode d'inscription de ces montants dans le cadre du budget où l'on prend les moyennes des années précédentes et on essaie sur cette base-là, de mettre le chiffre le plus juste possible en tenant compte aussi de l'évolution des prix en ce qui concerne notamment le mazout et le gaz. Il est vrai qu'il y a eu une évolution plutôt négative en 2013. Il faut se rappeler que 2013 a été une année relativement froide, voire très froide, à une certaine période de l'année. On a constaté partout qu'il y a eu une forte augmentation du gaz et du mazout liée à ces conditions climatiques. Ma troisième remarque concerne le mazout. Il peut y avoir des différences de prix d'une année à l'autre suivant la période à laquelle les citernes sont remplies. A part cela, nous sommes sensibles aux économies d'énergie et nous allons continuer en ce sens ces prochaines années."

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

b. Rapport de gestion

Le point ci-après donne lieu à discussion:

10.6. Parcs et promenades

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) intervient de la manière suivante:

"Trois points sont mentionnés dans ce chapitre. Le point 10.6.1 'missions', le point 10.6.2 'points forts' et le point 10.6.3 'administration'. Je me pose la question de savoir si l'on ne devrait pas ajouter dans ce chapitre un point 4 qui s'intitulerait 'méthodes'. La raison est que j'ai vu récemment le secteur 'Parcs et promenades' pulvériser une série d'arbres à proximité d'une place de jeux. Si la méthode utilisée permet la pulvérisation de pesticides à proximité des places de jeux, il faut que la population le sache. Il faut qu'elle sache si les services de la Commune utilisent des produits toxiques. Au fond, on n'a pas une vision claire de ce qui se passe. On a le descriptif de la 'mission', des 'points forts' et de 'l'administration' mais pas de ce qu'ils font en réalité. Concernant le Cimetière c'est beaucoup plus détaillé. Pour les Parcs et promenades, j'estime, au nom de mon groupe, que cela est insuffisant."

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, produit la réponse suivante:

"De manière générale, concernant ce rapport de gestion, et c'est aussi valable pour les Parcs et promenades et le Cimetière, vous avez constaté qu'on a réduit un certain nombre d'informations et de statistiques pour ne pas rallonger et par trop épaissir ces rapports de gestion avec les différents renseignements qui s'y trouvaient ces dernières années. Dès à présent, ces différents renseignements peuvent être obtenus auprès des services concernés. Quant à votre remarque particulière sur les méthodes utilisées, elle n'a jamais été évoquée et j'en prends note. On verra dans quelle mesure on peut rajouter des informations par rapport à cette problématique et aux produits qui sont employés."

Pause

La séance est suspendue pour une pause de 21.10 heures à 21.23 heures.

Le Président reprend l'examen et l'approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels.

VII. INFORMATIQUE

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion:

700.318.01 Achat et maintenance des logiciels

M. Klaus Uhr (Verts) fait la déclaration ci-après:

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

"Dans les comptes du Service informatique, on constate une augmentation surtout à la rubrique susmentionnée. A la lecture de l'examen de détail sur l'évolution des charges, le responsable attribue une partie de ces coûts supplémentaires à la couverture de produits Microsoft Software Insurance qui permet accès au service de support Microsoft et en plus, le droit d'utiliser les nouvelles versions des produits à suivre. Dans ce contexte, et en étudiant le parc des ordinateurs dans le rapport de gestion de l'exercice 2013 à la page 173, j'ai remarqué avec un certain souci que 387 PC fonctionnent encore sous Windows XP. Il est connu qu'à partir du 8 avril 2014, Microsoft allait mettre un terme aux supports de son système d'exploitation Windows XP laissant les utilisateurs sans autre mise à jour de logiciel ni correctif de sécurité. Microsoft avait prolongé la période de support étendu de XP à de nombreuses reprises pour donner plus de temps aux gens pour passer à une des nouvelles versions de Windows, soit Vista, Windows 7 ou le plus récent Windows 8. Puisque cette plateforme XP a été créée à une ère où les menaces étaient fondamentalement différentes, les risques de sécurité augmentant chaque jour. Depuis que Windows XP n'est plus supporté et, en quelques sortes, surveillé par Microsoft, Windows XP attirera indubitablement l'attention de cybercriminels et pourrait être exposé à des lignes d'attaques inédites. Il y a toujours beaucoup de comptes, de programmes en commun entre les différents systèmes d'exploitation Windows. C'est pour cela que chaque correctif publié par Microsoft peut être une occasion favorable pour des malfaiteurs à trouver – par le moyen de la rétro-ingénierie – comment exploiter une vulnérabilité insoupçonnée dans XP. De plus, le pilote de périphériques pour des nouveaux modèles d'imprimantes, souris, disques durs, etc. n'est désormais plus disponible pour XP, parce qu'avec la fin du soutien déclaré par Microsoft, de nombreux fabricants de matériel renoncent à faire des pilotes pour Windows XP. Face à ce scénario préoccupant, je vous demande: est-ce que cette assurance logicielle a été conclue entre autres en vue d'une mise à jour complète du système Windows XP? Est-ce que toutes les mesures de sécurité ont été mises en œuvre pour protéger le système général et de quelle nature seraient ces mesures? Est-ce qu'il existe un projet de migration dans une phase assez avancée pour remplacer Windows XP? Dans quel délai et par quelle version de Windows?"

M. Pierre-Alain Clément, Syndic, formule la réponse suivante:

"J'aimerais rassurer M. K. Uhr, suite à son intervention qui fait allusion au système d'exploitation Windows XP qui a été utilisé jusqu'à la fin de l'année 2013 par les 400 PC de la Ville. Je l'informe que deux décisions ont été prises. La première a été de passer directement à la version Windows 7 et deuxièmement, concernant la sécurité du système, nous restons, et pour une fois les pères de famille seront contents, sous la divine protection de l'Etat puisque notre système informatique est intégré au niveau de sa protection et de ses pare-feu, c'est-à-dire au niveau de ses armes contre les attaques de virus qui sont quotidiennes, nous sommes donc intégrés dans ce système général de protection. Troisièmement, au courant de cette année, voire de cet été, le Conseil communal va passer à la virtualisation complète du système informatique de la Ville de Fribourg. Cela signifie que nous échapperons à ces problèmes d'exploitation. Une réponse encore plus complète, pour vous rassurer, sera donnée, dans la mesure du possible, demain soir."

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

VIII. SERVICE CULTUREL

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

IX. SPORTS

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

X. INSTITUTIONS ET ASSURANCES SOCIALES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XI. AIDE SOCIALE

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

XII. CURATELLES D'ADULTES

a. Comptes

Pas d'observations.

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

XIII. AGGLOMERATION

a. Comptes

Pas d'observations.

XIV. INVESTISSEMENTS

Pas d'observations.

XV. BILAN

Pas d'observations.

XVI. CLASSIFICATION PAR NATURE

Pas d'observations.

XVII. TABLEAUX ET STATISTIQUES

Pas d'observations.

XVIII. ETAT DES RESERVES DES CYCLES D'ORIENTATION

Pas d'observations.

XIX. RENTIER DES FONDS

Pas d'observations.

XX. SERVICES INDUSTRIELS

a. Comptes

Le point ci-après donne lieu à discussion:

510.040 Frais de mise au concours

M. Louis Both (DC/VL) fait la remarque suivante:

"Le montant de 216'457,47 francs nous a interpellés. Nous vous remercions de nous fournir des éclaircissements à ce sujet."

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, fournit l'explication suivante:

"Ce montant dépasse en effet largement le montant budgété. La première partie de l'explication est la suivante: un recrutement beaucoup plus important de personnel prévu a dû avoir lieu, notamment en raison de quelques départs de Frigaz. Tous ces recrutements, dans la mesure où il s'agit exclusivement de personnel travaillant pour Frigaz et évoluant, et il s'agit de la seconde partie de l'explication, dans un monde qui n'est pas celui de la collectivité publique et du personnel de droit public, même si c'est du personnel de droit public, mais c'est un personnel qui évolue dans un marché qui s'est partiellement ouvert en octobre 2012, le marché du gaz. C'est un marché dans lequel vous êtes confrontés à des

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

phénomènes tels que le débauchage du personnel par des entreprises concurrentes. C'est un marché que l'on pourrait qualifier d'agressif sur le marché du personnel. Il faut tenir compte qu'il est actuellement assez asséché. C'est du personnel commercial. Donc, la raison pour laquelle les montants sont si élevés c'est qu'il a fallu faire appel à une entreprise de 'chasseurs de tête', c'est-à-dire une entreprise de recherche de personnel. Ceci est une partie de l'explication pour les montants et l'autre renvoie aussi au fait que pour une personne en particulier, nous avons dû déboursé un montant relativement important pour racheter une convention de formation, puisque cette personne n'avait pas terminé sa formation mais que nous avons absolument voulu engager. Nous avons donc payé à son employeur précédent un montant assez important pour le rachat de la convention de formation. Nous ne regrettons pas du tout l'engagement de cette personne et le montant que nous avons payé."

b. Rapport de gestion

Pas d'observations.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Premier alinéa: "Comptes 2013 de la Ville de Fribourg"

Pas d'observations. Adoptés.

Deuxième alinéa: "Comptes 2013 des Services industriels "

Pas d'observations. Adoptés.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

VOTE D'ENSEMBLE

Le Conseil général adopte par 57 voix, 8 oppositions et 1 abstention, l'arrêté ci-après:

"LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981;
- le message du Conseil communal n° 31, du 8 avril 2014;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

a r r ê t e:

Article premier

1. Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2013 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Séance du 26 mai 2014

Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg et des Services industriels (suite)

Total des revenus	Fr.	252'495'760,68
Total des charges	Fr.	<u>257'909'958,90</u>
d'où un excédent de charges de	Fr.	5'414'198,22

2. Les comptes des Services industriels pour l'exercice 2013 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	Fr.	14'450'228,63
Total des charges	Fr.	<u>14'389'503,61</u>
d'où un excédent de revenus de	Fr.	60'725,02

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 26 mai 2014

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Marc Bugnon

La collaboratrice scientifique:

Nathalie Defferrard Crausaz"

RAPPORT DE GESTION

VOTE

La gestion du Conseil communal, dont le rapport de gestion est le reflet, est approuvée par 61 voix contre 6 oppositions.

ooo

4. Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 40'000 francs pour le changement de la centrale TT des Services industriels de la Ville de Fribourg

Discussion générale

Mme Dominique Jordan Perrin, Présidente de la Commission financière, fait rapport en ces termes:

"La Commission financière s'est penchée sur cette dépense imprévisible et urgente pour un investissement de 40'000 francs en vue d'une installation téléphonique au Service industriels de la Ville et l'a acceptée. Elle encourage le Conseil général à faire de même."

M. Thierry Steiert, Président des Service industriels, fait la déclaration suivante:

"Tout d'abord, je tiens à remercier la Commission financière qui a accepté cette dépense. En effet, initialement, l'idée était de remplacer cette centrale téléphonique en 2015. Or, nous avons constaté en début d'année 2014 que, notamment avec le personnel que nous avons

Séance du 26 mai 2014

Approbation d'une dépense imprévisible et urgente de 40'000 francs pour le changement de la centrale TT des Services industriels de la Ville de Fribourg (suite)

engagé et qui était prévu au budget, les 6,5 équivalent plein-temps prévus pour Frigaz, que le système arrive à sa limite et que pour le faire fonctionner jusqu'au remplacement prévu, on aurait dû engager des montants qui auraient été disproportionnés par rapport à l'achat d'une nouvelle centrale maintenant, achat qui nous permet de réaliser une économie de 900 francs par mois. C'est la raison pour laquelle nous avons opté pour cette dépense qui n'est pas totalement imprévisible mais qui est imprévisible dans la mesure où son urgence s'est accrue aujourd'hui sans qu'on pût le prévoir à la fin de l'année dernière."

M. Christophe Giller (UDC) fait la déclaration ci-après:

"Le groupe UDC est ravi d'apprendre que les employés des Services industriels de la Ville de Fribourg n'auront plus besoin de taper eux-mêmes les numéros de téléphone. Un simple clic dans un document Word ou Excel leur suffira dorénavant pour appeler leurs correspondants. Quel progrès!

Bref vous l'aurez compris, le groupe UDC n'est pas enthousiaste à cette dépense. Les quelques lignes d'explication ne disent pas si d'autres alternatives ont été considérées et nous nous demandons pourquoi, pour cette dépense, la Commission de l'Edilité n'a pas été consultée.

Toutefois, étant donné que cet argent a certainement déjà été dépensé, le groupe UDC ne s'y opposera pas."

M. Thierry Steiert, Président des Services industriels, formule la réponse suivante:

"Très brièvement, par rapport à la procédure choisie, il est évident que cet achat s'est aussi fait en concertation avec le Service informatique de la Ville de Fribourg. En revanche, la Commission de l'Edilité n'a, dans ce genre d'achat, pas de compétence particulière. Le cas échéant c'eût été à la Commission de l'Informatique de siéger à ce sujet mais pas à la Commission de l'Edilité."

VOTE

Le Conseil général approuve, par 63 voix, sans opposition mais 1 abstention, la dépense imprévisible et urgente de 40'000 francs pour le changement de la centrale TT des Service industriels.

000

18. Divers

A. NOUVEAUX POSTULATS

- n°131 de M. Stanislas Rück (Indépendant), au nom du groupe démocrate-chrétien/Vert'libéral, et de 36 cosignataires demandant au Conseil communal un rapport sur les arrivées et les départs

Séance du 26 mai 2014

d'entreprises, voire sur la fondation ou la liquidation de sociétés sur le territoire communal ces cinq dernières années, et d'examiner les possibilités pour augmenter l'attractivité de la Ville

M. Stanislas Rück (Indépendant) résume le postulat ci-après:

"Afin d'évaluer, et au besoin d'améliorer, l'attractivité de la ville, il faut disposer de bases statistiques. Dès lors, il y a lieu d'examiner différents paramètres:

- *départs et arrivées en nombre d'entreprises, par secteur et type d'activité, en chiffres d'affaires et en places de travail;*
- *idem pour la création ou la liquidation d'entreprises sur le territoire communal;*
- *dans la mesure du possible, analyse des raisons qui ont motivé le départ ou l'implantation;*
- *conclusions et évaluation des possibilités d'amélioration de l'attractivité de la Ville."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°132 de Mmes Marine Jordan (PS), de MM. Pius Odermatt (PS), Jean-Jacques Métrailler (Indépendant) et Alexandre Sacerdoti (DC/VL) et de Mme Isabelle Teufel (DC/VL), ainsi que de 30 cosignataires, demandant au Conseil communal l'exonération de taxes pour les activités de quartier sans but lucratif

Mme Marine Jordan (PS) résume le postulat ci-après:

"Des activités de quartier bénévoles et ouvertes à toutes et à tous

Plusieurs associations de quartier organisent des activités, respectivement des fêtes de quartier. Il s'agit souvent d'activités entièrement organisées sur une base volontaire, bénévole et non commerciale par des habitant-e-s, familles et enfants des différents quartiers de Fribourg. A l'image de la fête du quartier d'Alt organisée chaque année au mois de septembre, l'intégralité des recettes est réinvestie dans d'autres activités déficitaires des associations de quartier ayant pour vocation le rapprochement social, culturel et générationnel des habitant-e-s.

Séance du 26 mai 2014

Divers (suite)

Une application rigide du règlement de police

Or, en application stricte du règlement général de police, la Ville de Fribourg facture des émoluments et encaisse une taxe d'empiétement du domaine public (pour la fête du quartier d'Alt susmentionnée, il s'agit d'un montant d'environ 550 francs). Cette facture représente environ 1/3 du montant qui peut être annuellement réinvesti dans d'autres activités déficitaires des associations de quartier telles que la Saint-Nicolas, la sortie des aîné-e-s ou encore la décoration du sapin de Noël.

Une demande de modification du règlement pour donner un signal favorable à l'engagement bénévole contribuant au développement de la qualité de vie et à l'intégration en ville

Les signataires demandent au Conseil communal d'adapter le règlement en vigueur pour exonérer ce type de manifestation bénévole, non commerciale et associative du paiement d'émoluments et de taxes communales. En agissant de la sorte, le Conseil communal signale son attachement à la vie associative et à l'engagement bénévole en ville de Fribourg. Il reconnaît que ce type de manifestations anime la ville de manière positive et contribue, de manière pratique, à renforcer les liens intergénérationnels et interculturels. Enfin, il donne un signal concret à toutes celles et ceux qui souhaitent contribuer, par une participation citoyenne active, au développement de la qualité de vie au sein de la commune."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°133 de M. Hans Werhonig (UDC) et de 18 cosignataires demandant au Conseil communal la coordination de la protection des œuvres d'art de la Ville de Fribourg

M. Hans Werhonig (UDC) résume son postulat ci-après:

"Koordinierung des Schutzes der Kunstsammlungen der Stadt Freiburg

Jedes Jahr steht der Stadt ein Budget für den Ankauf von Kunstwerken zur Verfügung. Über die Jahre gerechnet, ein anspruchsvoller Betrag. Dazu kommen noch Schenkungen von hohem zeitgeschichtlichem Wert. Und die reiche geschichtliche Tradition der Stadt hat sich ebenfalls in einem kostbaren Inventar von Wertgegenständen niedergeschlagen.

Diese Sammlungen werden in den verschiedenen Ämtern unterschiedlich unterhalten und kategorisiert. Eine solche Nutzung diverser Systeme ist fehleranfällig und zeitraubend.

Eine übergreifende Koordination beim Inventarisieren, Erhalten und Sichern dieser bedeutenden Bestände mit einer effizienten und professionellen Software, (zum Beispiel Museumplus), ist von eminenter und zwingender Notwendigkeit.

Dadurch schaffen wir die Möglichkeit, dass diese Sammlungen im Internet für die interessierte Öffentlichkeit sichtbar werden.

Im Weiteren verhindern wir, dass diese Werke verloren, vergessen, gestohlen, entsorgt oder übersehen werden. Und dazu bietet

Séance du 26 mai 2014

Divers (suite)

sich die Möglichkeit, mit geringen Kosten ein Katalog aller Werke zu gestalten.

Die Stadt hat bereits eine Kulturbeauftragte. Im Weiteren sind grosse Verantwortungsbereiche der Stadt an die AGGLO übergeben worden. Somit ist erkennbar, dass genügen Kräfte zur Verfügung stehen, diese dringend notwendigen Arbeiten voranzutreiben und fertigzustellen.

Damit stellen der Stadtammann und der Gemeinderat sicher, dass der Glanz dieser Sammlungen in der vollsten Bedeutung weithin ausstrahlen wird."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°134 de Mme Christa Mutter (Verts) et de 9 cosignataires demandant au Conseil communal l'étude des coûts et de l'impact des mesures d'assainissement contre le bruit

Mme Christa Mutter (Verts) résume le postulat ci-après:

"Le Conseil communal étudie le rapport coût-impact ainsi que l'impact sur la qualité de vie des différentes mesures d'assainissement contre le bruit et présente les solutions les plus judicieuses

Selon l'Ordonnance fédérale, les mesures d'assainissement contre le bruit doivent être entreprises avant le 31 mars 2018. Sur la base du cadastre effectué, les rues à assainir sont connues.

Quant aux mesures, il faut bien entendu favoriser les mesures qui agissent à la source:

- *réduction de la vitesse;*
- *autres mesures de circulation;*
- *revêtement routier phonoabsorbant.*

Seulement en deuxième lieu, des mesures comme des fenêtres isolantes ou des murs et des parois antibruit sont à envisager.

Le postulat demande d'étudier et de démontrer pour chaque tronçon d'assainissement quelle solution serait:

- a) *la moins onéreuse par rapport à l'effet antibruit;*
- b) *la plus acceptable du point de vue de la qualité de vie des riverains.*

L'étude tient compte de la durée de vie/de renouvellement des mesures dans une perspective à long terme."

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n°135 de MM. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS), Jean-Pierre Wolhauser (PLR), Rainer Weibel (Verts) et Pascal Wicht (UDC), ainsi que de 39 cosignataires, demandant au Conseil communal de réaliser un plan directeur pour le pavage

Séance du 26 mai 2014

Divers (suite)

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) présente le contenu de son postulat:

"Objectif de ce plan directeur:

- *inventorier les surfaces encore pavées, partiellement pavées et/ou qui l'étaient et mériteraient de l'être;*
- *définir quelles surfaces sont à préserver, à ajouter et/ou à abandonner;*
- *définir des priorités d'exécution, tout en intégrant un concept de récupération lors de travaux;*
- *chiffrer les moyens financiers nécessaires afin d'avoir une vision d'ensemble;*
- *identifier les mécanismes possibles de subventionnement;*
- *chiffrer les coûts d'entretien afin de prévoir un montant dans le budget de fonctionnement annuel pour garantir la durabilité et la qualité de l'espace public."*

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. NOUVELLES QUESTIONS

- n°160 de M. Laurent Dietrich (DC/VL) relative à l'Union des sociétés sportives de la Ville de Fribourg (USSVF)

M. Laurent Dietrich (DC/VL) tient les propos suivants:

"L'USSVF, comprenez l'Union des sociétés sportives de la Ville de Fribourg, qui regroupe plus de 90 clubs et sociétés, semble en perte de vitesse. C'est peu dire, on a été invité à une assemblée de liquidation. Certains faits sont préoccupants: un site Internet sans actualisation depuis juin 2013, des défections de membres du comité avant la fin des mandats et ladite dissolution.

Selon l'article 2 des statuts, l'USSVF a pour buts:

- a) *de recevoir et d'étudier au sens large les demandes de ses membres et de s'en faire le porte-parole auprès des autorités communales;*
- b) *de favoriser le développement du sport;*
- c) *de créer et de maintenir des liens entre les sociétés membres;*

Je rappelle aussi que cette association édite, avec la Ville de Fribourg, la brochure 'Ta ville, ton sport' qui est mise à disposition des institutions et des étudiants notamment.

Mes questions sont les suivantes:

- 1) *Est-ce que les buts de l'association sont remplis actuellement?*
- 2) *Quelles sont ses activités?*
- 3) *La rumeur de dissolution est-elle fondée? Si oui,*
 - *quelles en sont les causes?*

Séance du 26 mai 2014

Divers (suite)

- qui assurera les buts énoncés dans les statuts?"

M. Thierry Steiert, Directeur des Sports, prend la parole en ces termes:

"Tout d'abord je souhaite présenter l'historique de l'union des sociétés sportives de la Ville de Fribourg. Cette association a été créée, sauf erreur, à la fin des années 40 ou au début des années 50 donc bien avant la création du Service des sports. Cette association faitière regroupait à l'époque et regroupe encore aujourd'hui, les principaux clubs de sports de la ville. Elle se chargeait donc de la promotion du sport et des relations entre les clubs de sport et l'Exécutif, puisqu'il n'y avait pas de Service des sports qui pouvait assurer ce lien à l'époque. Au fil des années, les activités se sont tassées au niveau de l'USSVF, ceci pour la raison que nous identifions de la manière suivante: aujourd'hui le bénévolat a tendance à diminuer. Les personnes qui sont actives dans les clubs sportifs sont souvent très engagées dans leur propre club et leur demander encore des séances supplémentaires le soir, c'est-à-dire un engagement supplémentaire pour s'occuper de la gestion de l'USSVF est de plus en plus difficile à assurer. En parallèle, le Service des sports a depuis sa création au début des années 1990, essentiellement repris les tâches qui permettaient d'assurer les liens entre les clubs sportifs et la Ville. Cette USSVF a une fonction qui découle de la réglementation actuelle de la Ville de Fribourg concernant la promotion du sport, c'est-à-dire que la Ville met aujourd'hui gratuitement à disposition les infrastructures sportives aux clubs sportifs de la ville. Pour être reconnu comme club sportif de la Ville, ayant accès à la gratuité de ses infrastructures, il faut être membre de l'USSVF. Il est clair que, si l'USSVF, comme il est prévu et ce n'est pas à la Ville de commenter la volonté de dissolution de cette association, va être dissoute le 11 juin prochain, cela aura pour conséquence que nous devrons modifier le règlement communal sur la promotion du sport. Mais pour les clubs eux-mêmes, il n'y aura aucune incidence puisque nous pourrions sans autre, par le biais du Service des sports, reprendre la tâche d'attribuer les infrastructures aux clubs selon les disponibilités des infrastructures. Il n'y aura donc pas forcément de modification dans ce sens-là. Par contre, le travail qui est aujourd'hui encore fourni par l'USSVF et qui consiste en l'actualisation annuelle du libretto qui comporte toutes les données fondamentales sur les clubs de sport (liste des sports, personnes de contact (les présidents), téléphones, adresses électroniques, sites Internet, etc.) va donc être édité par le Service des sports. En effet, ce libretto est distribué à tous les enfants de première et deuxième année primaire et est à disposition de toutes les écoles. Il y aura donc quelques tâches qui devront être reprises et une certaine intensification du travail pour assurer les liens entre les clubs, puisqu'il n'y aura plus d'association faitière qui regroupait alors certaines demandes. Il y aura donc peut-être une intensification de certaines tâches au Service des sports. Nous allons évaluer si cela aura des conséquences sur le cahier des charges, le volume de travail, de sorte de prévoir éventuellement l'engagement d'une personne à temps partiel au secrétariat mais ce sera à déterminer une fois qu'on aura fait une demi-année d'exercice sans l'USSVF. Je tiens à préciser qu'il y a eu des tentatives notamment celle de M. Borgognon de 'sauver' l'USSVF. Je tiens à saluer ici les efforts de M. Borgognon qui a fourni un travail monumental et qui a vraiment assuré ces deux dernières années un travail de qualité, mais qui, comme de nombreux autres bénévoles, arrive aujourd'hui à une situation où il n'arrive plus à concilier tous ses engagements avec sa vie professionnelle et privée. Cette dissolution n'est pas quelque chose de

Séance du 26 mai 2014

dramatique en soi et ne va avoir d'incidences négatives sur la promotion du sport en ville de Fribourg."

Séance du 26 mai 2014

Divers (suite)

M. Laurent Dietrich (DC/VL) se déclare satisfait de la réponse et s'associe aux remerciements adressés à M. Borgognon.

- n°161 de M. Christoph Allenspach (PS) relative à la statistique des déchets

M. Christoph Allenspach (PS), comme proposé par M. J. Bourgknecht lors de l'examen des comptes et du rapport de gestion 2013 de la Ville de Fribourg, réitère sa question:

"J'ai quelques questions concernant les statistiques des déchets figurant à la page 131 du rapport de gestion. Le discours inaugural du Président a relevé que le nombre des habitants de la ville a déjà augmenté, par contre la quantité globale des déchets n'augmente pas ou pas beaucoup. J'aimerais en connaître les raisons.

La Ville procède à la récolte de déchets plastiques incinérés dont la quantité explose mais le nombre de lieux de récolte est très restreint. Quelle en est la raison?

Dans les statistiques, il y a les déchets plastiques incinérés et recyclés. Dans cette deuxième catégorie, figure une colonne concernant le PET et une autre concernant les déchets plastiques, représentant une petite quantité. De quoi s'agit-il?"

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n°162 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative au déroulement des travaux à la rue Joseph-Piller et aux sentiers du Nord/des Casernes

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) interroge l'Exécutif dans les termes ci-après:

"Ce chantier s'allonge dans le temps malgré un hiver clémente les travaux semblent s'éterniser. Voici mes questions:

1. Rue Joseph-Piller

- *Quelles sont les raisons du report de la réouverture des deux chaussées à fin juin, voire en juillet 2014?*
- *Pourquoi le trottoir du côté du bâtiment des Finances n'est que partiellement terminé? Des plaques en béton ont déjà subi des dégâts.*
- *Pourquoi le côté de la chaussée, entre le Mondial et la BCU, a été ouvert une semaine avant Pâques et pourquoi les travaux ont-ils été interrompus durant deux à trois semaines?*
- *Pensez-vous ouvrir les deux chaussées d'ici à début juin 2014 (les autres aménagements pouvant se faire après)?*

2. Sentiers du Nord/des Casernes

- *Les chemins sont toujours à l'état de remblai. Quelles en sont les causes? Quand est-ce que ces sentiers pourront être ouverts, du moins en partie?"*

Séance du 26 mai 2014

Divers (suite)

M. Jean Bourgnknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, apporte les réponses suivantes:

- "- *Concernant la zone de rencontre à la rue Joseph-Piller, il est vrai que les travaux étaient initialement prévus du mois d'octobre 2013, avec une interruption en hiver, jusqu'en mai 2014. Ces travaux connaissent un certain retard. Cela est dû, d'une part, au type de travaux à réaliser et, d'autre part, surtout aux conditions météorologiques que l'on a connues durant l'hiver. La fin du chantier est attendue à la fin du mois de juin 2014.*
- *Concernant la liaison cyclable, ces travaux étaient initialement prévus du mois de novembre 2013 au mois de juin 2014. En raison de la très mauvaise qualité du sol, comprenant une très forte présence d'eau notamment, le programme des travaux a dû être remanié. En effet, suite à des mesures, il s'est avéré que les voies CFF présentaient un mouvement inquiétant situé au seuil du tolérable. Afin d'éviter tout risque, le chantier a été arrêté sur la partie du sentier du Nord. Après réflexion d'un bureau de géologues, un renforcement de la digue s'est avéré incontournable. En conséquence, le choix d'un mur en terre armé sur toute la hauteur a été repensé au profit d'un remblai sur la partie basse et d'un mur en terre armé sur la partie haute. Cette modification d'exécution a entraîné des plus-values concernant les travaux de génie civil. La fin du chantier est attendue pour la rentrée scolaire 2014.*
- *Par rapport aux coûts, je précise que d'une manière générale, en ce qui concerne Joseph-Piller, il n'est pas attendu de dépassement financier malgré ces quelques retards. En ce qui concerne le sentier du Nord, sur ce chantier-là il y aura très certainement une augmentation des coûts par rapport à ce qui avait été prévu. Par contre, sur les autres chantiers, liés à ces mesures d'accompagnement, ce n'est pas le cas, ce qui veut dire que d'une manière globale les coûts seront conformes aux prévisions qui avaient été annoncées."*

M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) se déclare partiellement satisfait de cette réponse.

"J'aimerais quand même que ces travaux avancent, parce qu'il y a beaucoup d'usagers, non seulement des automobilistes mais aussi des piétons et des cyclistes, qui utilisent ce secteur et j'aimerais bien qu'il soit remis le plus rapidement possible à la population."

- n°163 de M. Vincent Jacquat (PLR) relative à la présence d'un groupement extrémiste aux manifestations du 1^{er} mai

M. Vincent Jacquat (PLR) s'exprime comme suit:

"Comme chaque année, nous devons constater qu'un groupement extrémiste est présent lors des manifestations du 1^{er} mai. Ce groupement d'extrême-gauche profite de cette journée pour célébrer son leader, Ibrahim Kaypakkaya, fondateur du mouvement TKP (parti communiste de Turquie, tendance marxiste-léniniste), notamment en distribuant de la documentation et en affichant leurs symboles communistes. Le mouvement TKP est encore actif, prône la lutte armée et dispose d'une branche armée appelée le M-18. Il est interdit notamment en Turquie et figure

Séance du 26 mai 2014

Divers (suite)

officiellement comme organisation terroriste sur le site Global Terror Watch. Voici mes questions:

- *Est-ce que le Conseil communal est conscient de l'idéologie véhiculée par ce groupement et des activités qu'il mène?*
- *Est-ce que le Conseil communal considère comme appropriée la présence d'un tel mouvement dans l'espace public de notre ville?*
- *Pourquoi le Conseil communal présent sur place n'a pas réagi à la présence de ce groupement considéré comme terroriste?"*

Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.

- n°164 de M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) relative à l'usage des pavés trouvés lors de travaux sur la voie publique

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) déclare ce qui suit:

"Vu l'actualité des travaux qui se déroulent dans le quartier de la Neuveville, ma question est toute simple:

Quand on dégrappe certaines rues et routes de notre commune, sous le bitumes, il y a des pavés. Ma question peut paraître anodine mais que fait-on de ces pavés, les trie-t-on, les mettons-nous de côté pour une utilisation ultérieure, y a-t-il une réflexion à ce sujet?"

M. Jean Bourgknecht, Vice-Syndic, Directeur de l'Edilité, répond de la manière suivante:

"En préambule nous répondrons au postulat qui a été déposé tout à l'heure. Par contre, ce que je peux répondre à M. P.-O. Nobs, de manière générale, c'est que dans le cadre des travaux, nous faisons attention au type de pavés que nous trouvons. Si ces pavés sont réutilisables, ils sont mis de côté et ils seront réutilisés ailleurs. Par contre, souvent et c'était notamment le cas à la Neuveville, les pavés trouvés sont trop abîmés et ne peuvent être réutilisés."

M. Pierre-Olivier Nobs (CG-PCS) est partiellement satisfait de cette réponse.

"J'ai l'impression que les critères de sélection sont probablement un peu trop restrictifs."

Aucune intervention n'étant annoncée, la séance est close.

Il est 22.15 heures.

Séance du 26 mai 2014

Fribourg, le 13 juin 2014
NDC/nm/ib

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

La collaboratrice scientifique:

Marc BUGNON

Nathalie DEFFERRARD CRAUSAZ

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI